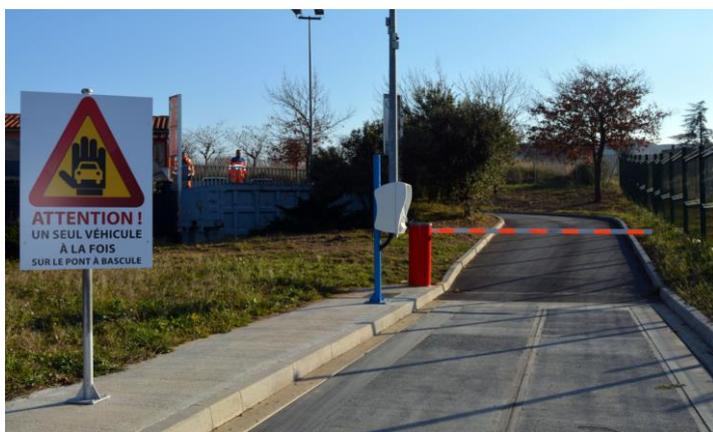


# Communauté de Communes des Aspres

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets Année 2015



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Rapport prévu par l'article L. 2224-17-1 du code général des collectivités territoriales  
et son décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions  
d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion  
des déchets

## Sommaire

❖ Présentation de la Communauté de Communes des Aspres.....	p 2
❖ Compétences de la Communauté de Communes des Aspres.....	p 4
❖ La collecte : Organisation et Moyens	
➤ L'organisation de la collecte.....	p 6
➤ Les déchets collectés.....	p 11
➤ La collecte du verre.....	p 12
➤ La collecte des encombrants.....	p 16
➤ Les moyens de la collecte.....	p 18
➤ Le Programme Local de Prévention des déchets.....	p 22
➤ Le compostage individuel.....	p 24
➤ Le compostage partagé.....	p 26
➤ La collecte Textiles.....	p 29
➤ L'éco-exemplarité.....	p 32
❖ Les Déchèteries	
➤ Principes.....	p 33
➤ Déchets acceptés et horaires d'ouverture.....	p 34
➤ Les moyens de la collecte et de la réception des déchets.....	p 35
➤ La gestion, l'évacuation, et le traitement des déchets.....	p 35
➤ Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques.....	p 37
➤ Les apports et enlèvements en déchèterie.....	p 43
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	
❖ Indicateurs financiers et les coûts du service public.....	p 46
Accusé certifié exécutoire	
❖ Bilan de l'année et perspectives futures.....	p 50
Réception par le préfet : 25/05/2016	

## Présentation de la

## Communauté de Communes des Aspès

La Communauté de Communes des Aspès est composée de 19 communes et regroupe 20 597 habitants (population DGF) pour une superficie de 232 km<sup>2</sup>.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25/05/2016

**Liste des communes de la Communauté de Communes des Aspres :**

<b>Communes</b>	<b>Superficie en Km<sup>2</sup></b>	<b>Population DGF 2015</b> (Population INSEE + résidences secondaires)	<b>Population INSEE 2015</b>
<i>Banyuls dels Aspres</i>	10,53	1374	1 281
<i>Brouilla</i>	7,83	1199	1 220
<i>Caixas</i>	28,11	163	139
<i>Calmeilles</i>	13,22	98	65
<i>Camelas</i>	12,72	465	434
<i>Castelnou</i>	19,28	402	351
<i>Fourques</i>	9,40	1248	1 206
<i>Llauro</i>	8,34	389	317
<i>Montauriol</i>	11,10	253	213
<i>Oms</i>	18,90	421	328
<i>Passa</i>	13,47	763	691
<i>Ste Colombe</i>	4,7	148	149
<i>St Jean Lasseille</i>	2,9	1166	1 324
<i>Terrats</i>	7,32	706	677
<i>Thuir</i>	19,90	7482	7 484
<i>Tordères</i>	9,91	204	178
<i>Tresserre</i>	11,21	972	989
<i>Trouillas</i>	17	1913	1 921
<i>Villemolaque</i>	6	1231	1 194
<b>TOTAL</b>	<b>253</b>	<b>20 597</b>	<b>20 161</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

## Compétences exercées par la Communauté de Communes des Aspres

La Communauté de Communes des Aspres assure entre autres la compétence COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHÉTS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS depuis 2003.

### Compétence Collecte :

Elle regroupe les opérations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères
- Collecte des déchets ménagers recyclables
- Collecte des encombrants
- Gestion des déchèteries de Thuir et Trouillas
- Implantation des colonnes à verre
- Maintenance des containers  
(bacs cassés, cuves cassées, nouvelles dotations...)



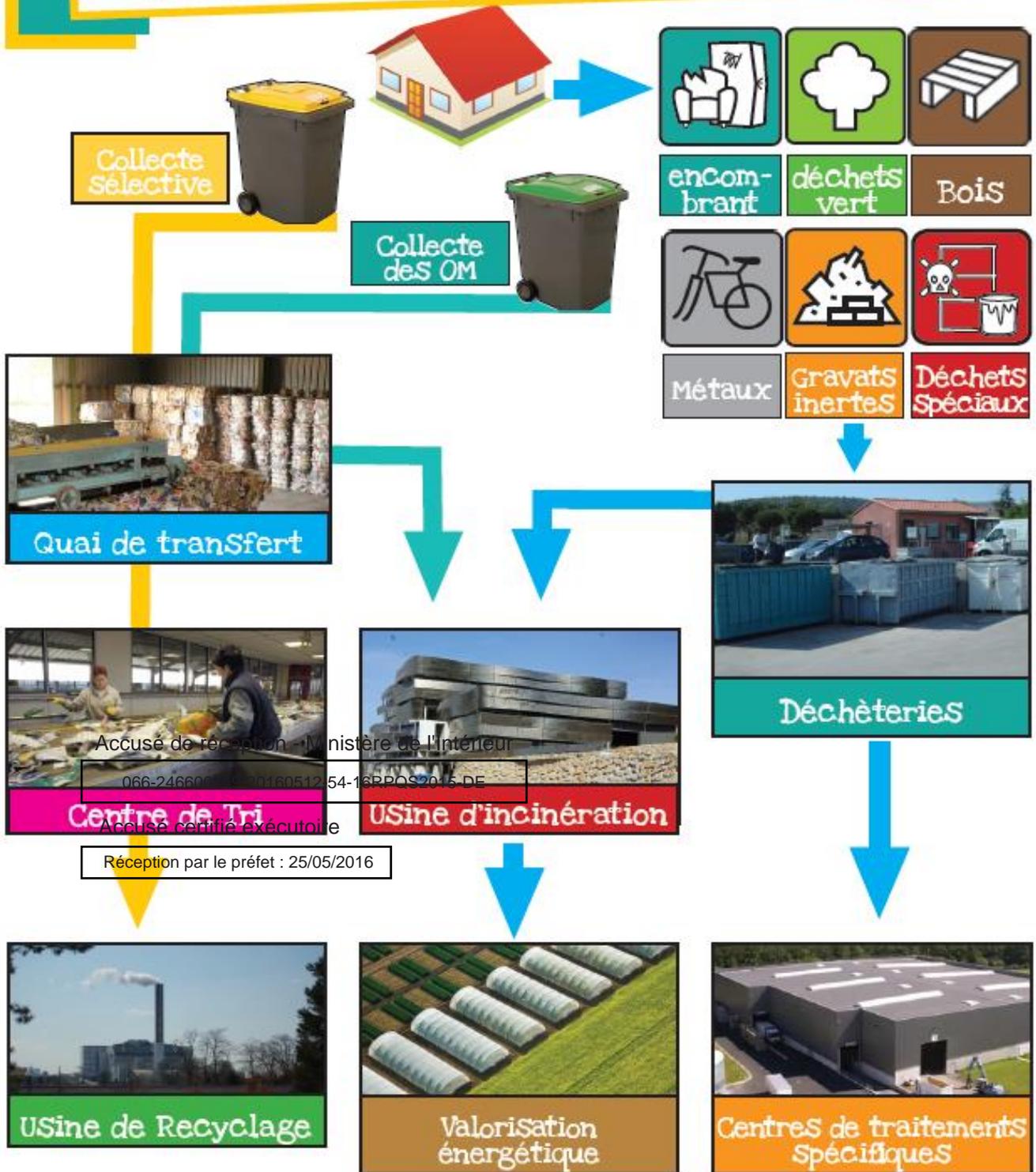
La mise en œuvre et le fonctionnement de ces différentes tâches sont financés par la :

- ◆ **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) payée par les ménages.  
Le taux de TEOM est voté par le conseil communautaire chaque année.
- ◆ **Redevance Spéciale** dont s'acquittent les gros producteurs professionnels.  
Cette Redevance s'applique dès lors que le seuil de 1000 Litres d'Ordures Ménagères collectées par semaine est atteint.  
La RS est établie en vertu du service rendu, par application des coûts directs (coût horaire de collecte) et du volume des déchets produits (coût de traitement).

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Pour rappel le traitement est confié au **SYDETOM66** ([www.sydetom66.fr](http://www.sydetom66.fr)).  
Les Ordures Ménagères et les Emballages Ménagers Recyclables sont traités sur  
l'usine d'incinération et le centre de tri de Calce.

# ORGANISATION GÉNÉRALE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLABLES



# La Collecte

## Organisation et Moyens

### I. L'organisation de la collecte

#### A. Le mode de collecte des Ordures Ménagères et déchets recyclables :

Au sein de notre Communauté, nous avons opté pour une collecte sélective plus proche des problématiques environnementales.  
Les bacs jaunes et les bacs verts font donc l'objet de tournées spécifiques.

**Deux modes de collecte sont aujourd'hui en place et correspondent aux choix faits par les élus de chaque Commune :**

- ✓ Une collecte des bacs individuels au porte à porte  
(en totalité ou partiellement sur **9 communes**)



- ✓ Une collecte des bacs collectifs au niveau de points de regroupement  
(sur **10 communes** + Thuir Centre : Caixas-Calmeilles-Camélas-Castelnou-Llauro-Montauriol-Oms-Ste Colombe-Terrats-Tordères)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

**La collecte est organisée par équipes de trois agents :**

- 1 chauffeur
- 2 ripeurs

Accusé écriture exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016



Quelques tournées, de par leur longueur et la faible densité des bacs à collecter, sont effectuées par 2 agents (tournée dite de « montagne » et tournée des Mas).

## Vers une meilleure maîtrise des coûts et une politique déchets renforcée :

**Le 23 novembre 2015**, le service collecte a connu de profonds changements au travers d'une importante réorganisation.

A partir de cette date les fréquences de collecte ont été réduites et les méthodes de travail ont été repensées. Ces modifications sont intervenues après plusieurs mois de réflexions, d'échanges, de réunions de travail et de relevés terrain.

La mobilisation des élus, des responsables, techniciens et agents de collecte ont permis d'aborder ces nombreux changements dans les meilleures conditions possibles.

La réorganisation des tournées s'est basée sur une bonne connaissance du terrain de la part des agents et sur une large concertation.

Une communication soutenue et réactive (notamment via un flash info spécial, un standard téléphonique et une adresse mail dédiés) a permis de répondre aux inquiétudes et interrogations de notre population.

Ainsi les principes suivants sont entrés en vigueur :

- **Réduction des fréquences de collecte.**
- **Mécanisation systématique du vidage des bacs par nos agents dans le souci de préservation des conditions de travail.**



« Flash info diffusé début Novembre 2015 à l'ensemble des administrés de la Communauté de Communes des Aspès. »

Accusé certifié exécutoire

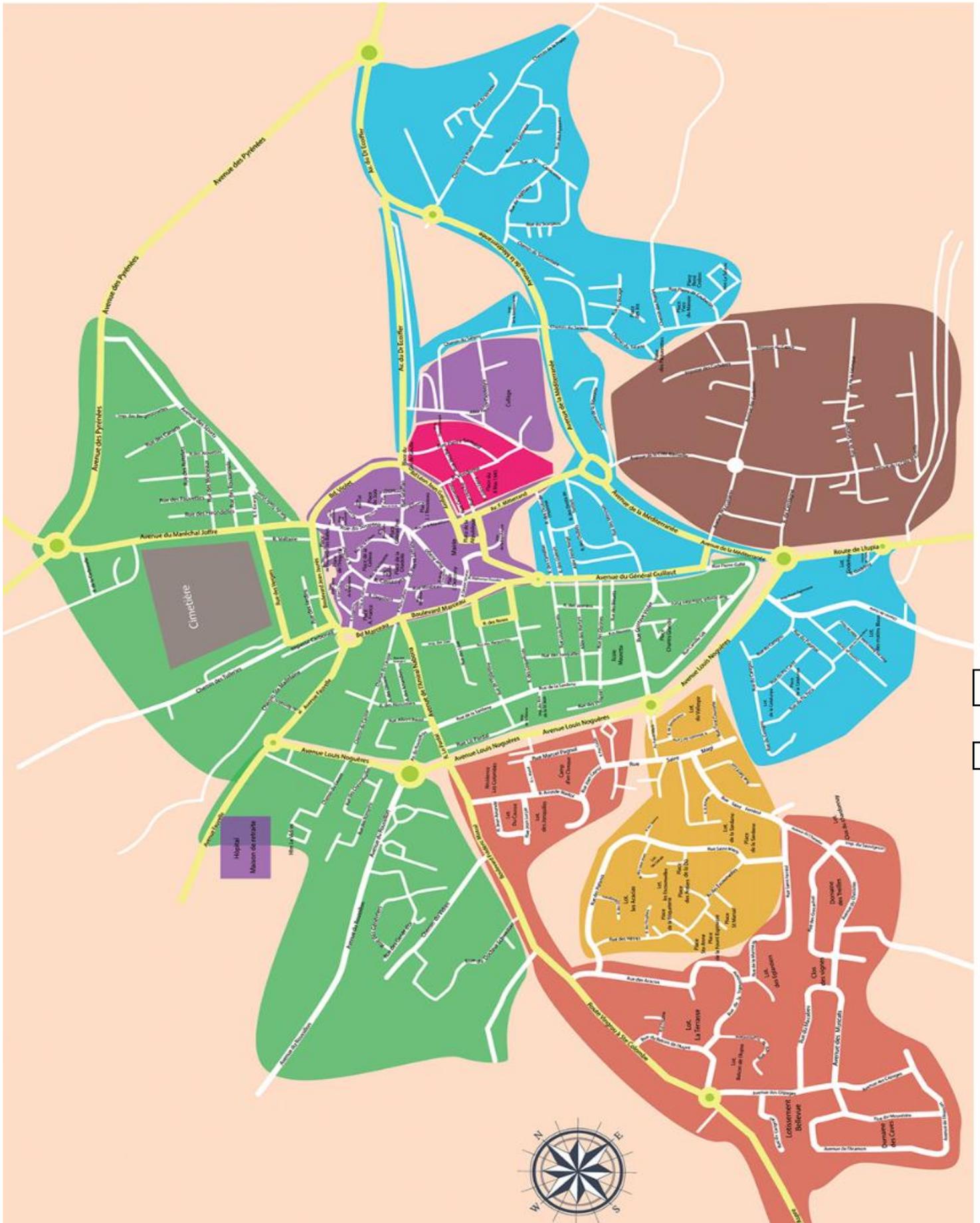
Réception par le préfet : 25/05/2016

**Planning de collecte :**  
(Appliqué dès le 23/11/15)

	Bacs Vert OM	Bacs Jaune CS	
		Semaines Paires	Semaines Impaires
Banyuls Dels Aspès	vendredi	mercredi	
Brouilla	lundi	mercredi	
Caixas	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Calmeilles	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Camélas	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Castelnou	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Auxineill (Castelnou)	mardi	jeudi	
Fourques	mardi		jeudi
Llauro	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Montauriol	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Oms	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Passa	mardi		jeudi
Ste Colombe	lundi - vendredi	mercredi	mercredi
St Jean Lasseille	lundi		mercredi
Terrats	lundi - vendredi	mercredi	mercredi
Thuir	voir plan		
Tordères	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Tresserre	samedi	jeudi	
Nidolères (Tresserre)	lundi	jeudi	
Trouillas	lundi	mercredi	
Villemolague	mardi		jeudi
Tournée des Mas	jeudi	jeudi	

Les points de collecte habituellement traités sur la tournée des Mas restent inchangés.

**Zonage de collecte pour la commune de Thuir :**



Acc  
C  
Acc  
Ré

Jours de collecte pour la commune de Thuir :

<b>THUIR</b>		
Couleur de la Zone	Ordures Ménagères Container Vert	Tri Sélectif Container Jaune
	• Tous les lundis	• Tous les mercredis semaines Impaires
	• Tous les Vendredis	• Tous les mercredis semaines Impaires (Sauf Blvd Jaurès, Guillault et Marceau)
	• Tous les mardis	• Tous les jeudis semaines Impaires
	• Tous les Vendredis	• Tous les jeudis semaines paires
	• Pour les Professionnels de la zone tous les mardis et samedis	• Pour les Professionnels de la zone tous les jeudis
	• Pour les individuels tous les mardis	• Pour les individuels tous les jeudis semaines impaires
	• Tous les jours (+Hôpital et Maison de retraite)	• Pour les professionnels du centre tous les mercredis
		• Pour les Collectifs du centre tous les jeudis (y compris Allée Capellayre et le Collège)
	• Tous les lundis	• Tous les mercredis semaines paires (+ Blvd Jaurès, Marceau, Guillault et Méditerranée)
<b>Tous les Hlm :</b>	• Ordures Ménagères : les lundis, mercredis et Vendredis	• Tri Sélectif : Tous les mercredis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPOS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

## B. Les déchets collectés

### 1. Les ordures ménagères (bac vert)

Ce sont les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et bureaux (balayures et résidus divers).

En outre les bacs verts acceptent les épluchures de fruits et de légumes, les restes de repas, les filtres et marc de café, les sachets de thé et d'infusion, les coquilles d'œufs, les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout, les papiers salis ou mouillés, les fleurs et plantes fanées d'appartement, etc.....

Néanmoins, ces déchets putrescibles par nature sont valorisables en compost ; c'est la raison pour laquelle des composteurs ont été mis à la disposition des habitants intéressés, ce qui a permis d'alléger leurs productions d'ordures ménagères.

### Dans les sacs poubelles



**VAISSELLE / TERRE CUITE / AMPOULE...**

**SACS / BARQUETTES FILMS PLASTIQUES**

**POLYSTYRÈNE**

**DÉCHETS DE CUISINE DES MÉNAGES**

**CEUX-CI PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE UTILISÉS DANS VOTRE COMPOSTEUR. PENSEZ-Y ! RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE**

**SACHET ALIMENTAIRE**

**AUTRES SACHETS RECHARGES / TUBES**

**DÉCHETS DIVERS / EMBALLAGES SOUILLÉS**

### 2. Les déchets recyclables (bac jaune)

Il s'agit des déchets encore appelés « déchets propres et secs » :

### Papiers, bouteilles et flacons en plastique



**JOURNAUX / MAGAZINES**

**PUBLICITÉ / PROSPECTUS**

**ENVELOPPES / PAPIERS**

**CATALOGUES / ANNUAIRES**

**COURRIERS / LETTRES**

**LIVRES / CAHIERS**

**ALIMENTAIRES**

**HYGIÈNE / COSMÉTIQUE**

**BOITES MÉTALLIQUES**

**NETTOYAGE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
066-246600449-20160512-54-161-POS2015-DE  
Accusé de réception en préfecture  
Réception par le préfet : 25/05/2016



### 3. La collecte du verre

Elle est gérée et organisée par le Sydetom66 qui fait vider les colonnes sur demande des communes. Les colonnes, quant à elles, sont propriété de la Communauté de Communes des Aspres.

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la Communauté de Communes des Aspres tend à détourner toujours davantage les flux de déchets n'étant pas destinés aux poubelles d'ordures ménagères.

Dans cette optique les déchets de type « verre » représentent un levier d'action majeur. Dans notre département, le parc de 2600 colonnes à verre mis à la disposition de la population permanente et saisonnière, a permis de recycler 32kg/hab./an, un chiffre qui nous situe dans la moyenne nationale mais qui laisse encore une marge de progression de 25 kg/hab./an.

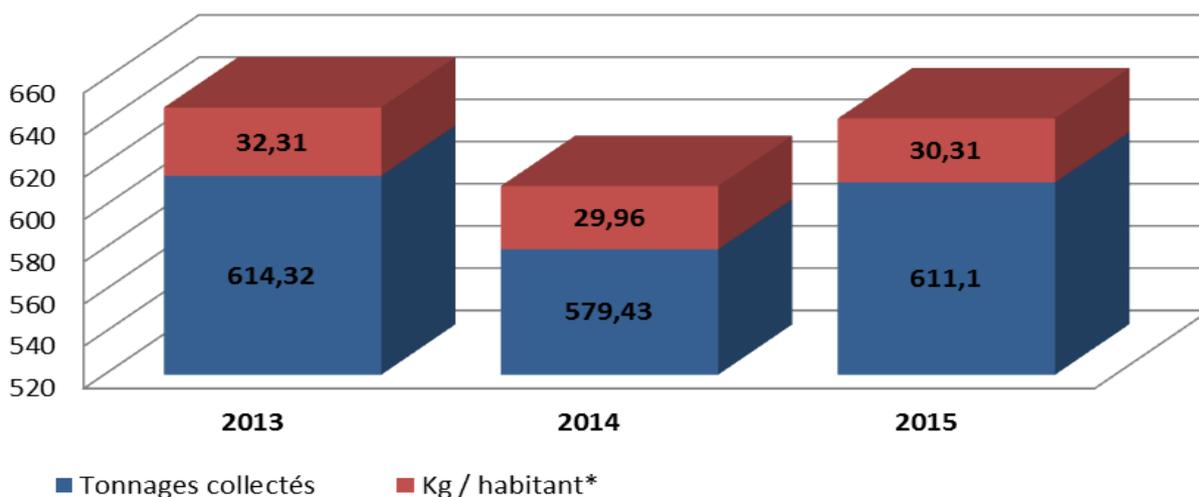
Afin de permettre un maillage toujours plus important de notre territoire de nouvelles colonnes à verre ont été déployées (24 depuis 2010), permettant ainsi d'optimiser le captage de ce flux

De plus 9 colonnes désuètes ont été remplacées en 2015 (10 en 2014).

Ce qui porte à 133 le nombre de colonnes en place sur tout le territoire.

## Evolution du tonnage de la Collecte du verre

(en tonnes)



\* (Pour 2014 et 2013 population INSEE hors Lluïcia / Ponteilla)  
 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPOS2015-DE

- En 2015 nous constatons une légère augmentation de 1,17% de la production Kg/hab de verres, par rapport à 2014. La Communauté de Communes des Aspres reste toutefois en dessous de la performance du département qui est de 32 kg/ hab.

**Le diagnostic verre : un outil efficace pour optimiser les performances de collecte:**

Afin de permettre un maillage toujours plus important de notre territoire, et optimiser les taux de captage des colonnes à verre, un diagnostic verre a été réalisé par le Sydetom66. Un rendu du travail réalisé par la Communauté de Communes des Aspres a été exposé au Sydetom66 durant un Conseil Supérieur de la Collecte. Dans cette continuité la Communauté de Communes des Aspres s'est engagée, le 10 novembre 2015, sur le pacte Point verre.



**Répartition des tonnages « Verre » par commune :**

	<b>Tonnages collectés</b>	<b>Pop Insee 2015</b>	<b>Kg/hab</b>
Banyuls-dels-Aspres	38,60	1281	30,13
Brouilla	35,06	1220	28,73
Caixas	7,17	139	51,58
Calmeilles	4,09	65	62,94
Camelas	17,27	434	39,78
Castelnou	24,00	351	68,37
Fourques	36,72	1206	30,45
Llauro	13,42	317	42,32
Montauriol	7,68	213	36,06
Oms	8,66	328	26,39
Passa	20,60	691	29,81
Sainte-Colombe-de-la- Commanderie	13,90	149	93,30
Saint-Jean-Lasseille	37,35	1324	28,21
Terrats	16,23	677	23,97
Thuir	190,86	7484	25,50
Tordères	10,05	178	56,46
Tresserre	26,88	989	27,18
Trouillas	75,82	1921	39,47
Villemolaque	26,76	1194	22,41
<b>Total</b>	<b>611,100</b>	<b>20 161</b>	<b>30,31</b>

**Quelques chiffres pour situer nos performances :**

Moyenne départementale 2015 : 32 kg/ hab/ an

Moyenne nationale 2014 : 30,47 kg/ hab / an

Près de la moitié des communes de notre territoire sont au-dessus de la moyenne départementale (kg/hab/an).

**Interprétation des données :**

De grandes différences de ratios peuvent être observées sur la donnée « Kg/hab ».

Ces écarts peuvent s'expliquer du fait que :

- Certaines communes ont des colonnes disposées sur des points de passages importants et stratégiques d'où des taux de captage considérables conduisant à des ratios Kg/hab élevés (c'est notamment le cas pour les communes les moins peuplées de notre territoire).
- Certains tonnages communaux sont captés et comptabilisés sur des colonnes d'autres villages. C'est par exemple le cas pour les communes proches des déchèteries. De ce fait les tonnages apportés par ces riverains seront comptabilisés en déchèterie (Thuir ou Trouillas) et non pas sur leur commune de résidence.

Réception par le préfet : 25/05/2016

## Bilan environnemental de notre collecte du verre :



E-tonnes



Tonnes  
d'emballages triées



611

OK



Verre

### 1 Mesurez les bénéfices environnementaux **A lire**

401,43 tonnes de sable  
 et 61,04 tonnes de calcaire  
 et 713,04 m<sup>3</sup> d'eau (consommation moyenne domestique : 55 m<sup>3</sup>/hab/an)  
 et 893,08 MWh d'énergie (consommation moyenne au domicile : 10,3 MWh/hab/an) ?  
 et 282,28 tonne éq CO<sub>2</sub> (émission moyenne domestique : 1,68 T/hab/an)

### 2 Estimez les équivalences en emballages

1 357 778 bouteilles de 75 cl ?  
 soit une distance de 407,33 km si les bouteilles sont mises bout à bout  
 soit un volume de 1 018,33 m<sup>3</sup>

### 3 Découvrez une sélection de produits recyclés

1 306 182 nouvelles bouteilles de 75 cl (450 grammes l'unité)  
 Sur 1000 kg de verre issus de collectes sélectives, on obtiendra après recyclage 962 kg de verre recyclé.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

#### 4. La collecte des encombrants (à destination des déchèteries)



##### Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Exclusivement les déchets susceptibles d'être accueillis dans les déchèteries et qui ne sont pas transportables par l'utilisateur lui-même, tels que matelas, sommiers, gros électroménagers, canapés qui, de par leur volume, ne rentrent pas dans le coffre d'une voiture. Les quantités « non raisonnables » ne sont pas prises en charge par le service, pas plus que les déchets issus des espaces verts ou de travaux de démolition (gravats).

Jours mensuels de collecte	Communes
1 <sup>ère</sup> quinzaine Mardi	Thuir (habitants + centre), Brouilla, St Jean Lasseille, Terrats, Ste Colombe
1 <sup>ère</sup> quinzaine Jeudi	Thuir (centre), Fourques, Passa, Tordères, Oms, Llauro, Calmeilles, Montauriol, les hostalets, Caixas, FontCouverte
2 <sup>ème</sup> quinzaine Mardi	Thuir (centre), Trouillas, Villemolaque, Tresserre, Nidolères, Banyuls dels Aspres
2 <sup>ème</sup> quinzaine Jeudi	Thuir (habitants + centre), HLM Albères, Aspres, Canterrane, Espassoles, le Vidres, Noguères et Salaou, Castelnou, Camélas

\*Ces jours peuvent évoluer en fonction des jours fériés.

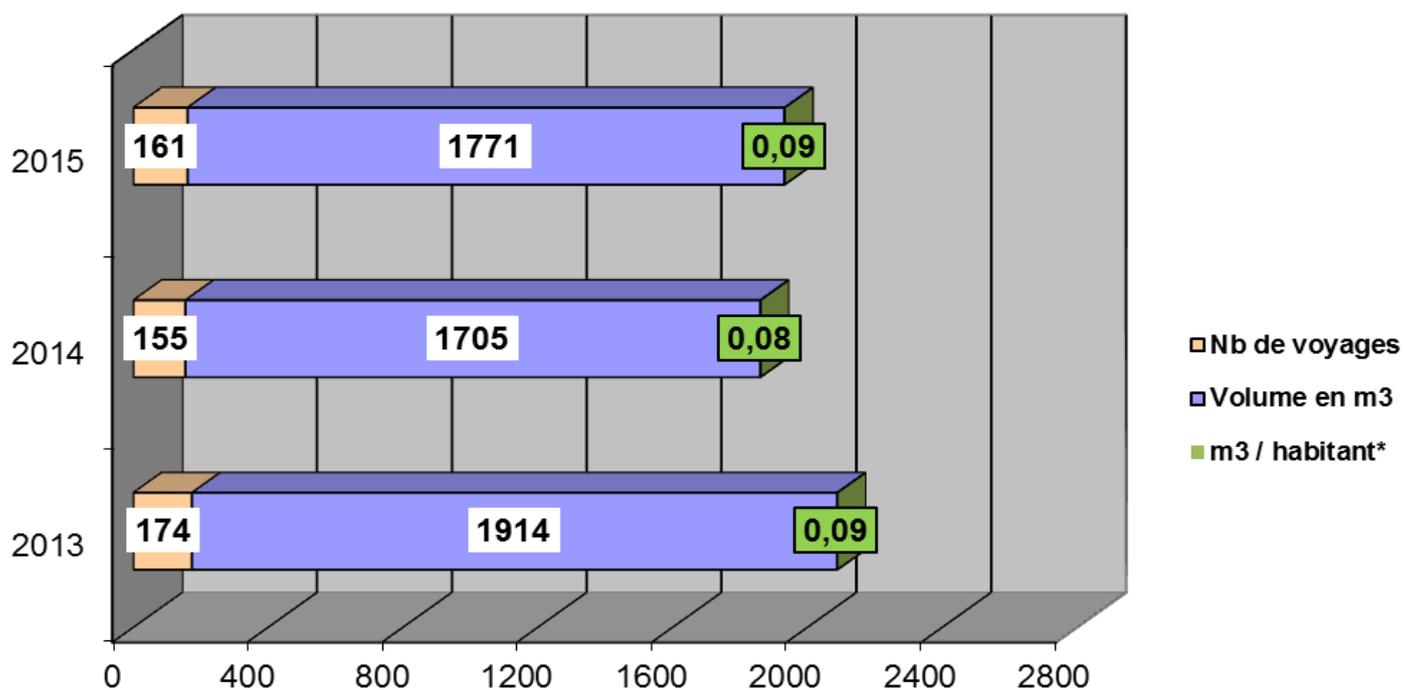
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

## Apports collectés par le service des encombrants en 2015



\*population INSEE incluant LLupia (jusqu'au 01/01/2015) et Ponteilla (jusqu'au 01/02/2013).

Nous pouvons constater une diminution de 7,5 % du nombre de voyages d'encombrants entre 2013 et 2015. Toutefois les mètres cubes évacués par habitant sont équivalents à ceux de 2013.

Au 1<sup>er</sup> février 2013 la commune de Ponteilla n'a plus bénéficié de ce service et au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ce fut au tour de LLupia. Cela explique donc en partie la diminution du nombre de transports.

Le planning de tournées des encombrants a été revu pour prendre en compte le « départ » de Ponteilla et LLupia, toutefois les tâches qui incombent à ce service représentent toujours des quantités de travail importantes pour nos agents.

Dans le cadre d'interventions de professionnels chez les particuliers, il est rappelé que les professionnels doivent évacuer à leurs frais et par leurs propres moyens les déchets résultant de leurs interventions.

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

## II. Les moyens de la collecte

Mis à part le verre dont la collecte est gérée par le Sydetom66, tous les autres déchets ménagers et assimilés sont pris en charge par la Communauté de Communes qui dispose pour cela des moyens suivants :

### Personnel :

- 21 agents dont :
- 1 Directeur des Services Techniques
- 1 responsable collecte
- 1 coordinateur collecte
- 1 collaborateur Ingénierie
- 1 agent administratif
- 10 chauffeurs
- 5 ripeurs
- 1 mécanicien (atelier mécanique)



A titre occasionnel et afin de renforcer les équipes de collecte d'autres agents techniques sont amenés à intervenir sur ce service.

### Véhicules :

- 6 camions-bennes



En 2015, deux nouvelles BOM ont été achetées afin de renouveler le parc véhicules (en concertation avec les agents). Ces BOM seront opérationnelles dès 2016.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

- 1 poly-benne dédiée à de multiples tâches (service des encombrants, transports des bacs poubelles HS, container chaises...)



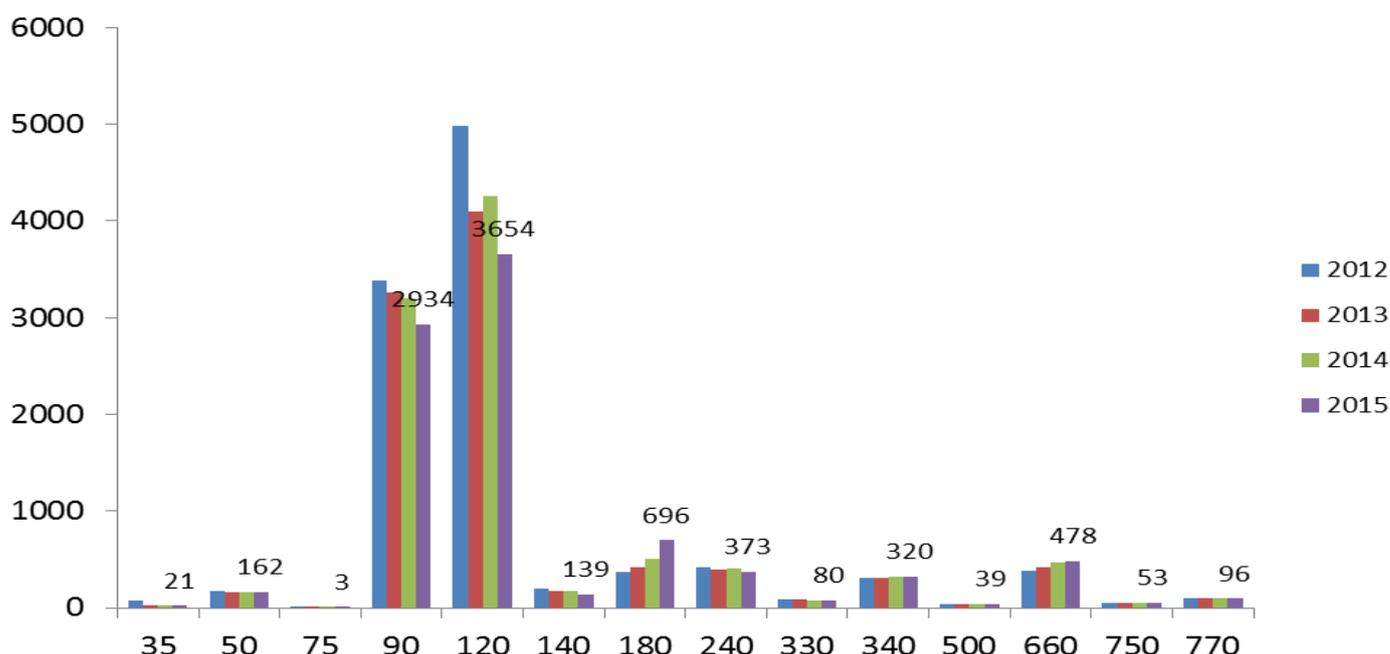
### Parc containers :

- **9048** bacs Ordures Ménagères dont 7982 individuels (<330L) et 1066 collectifs. Ce qui représente un volume total de 1530 m<sup>3</sup>.
- **8266** bacs Collecte Sélective dont 7554 individuels (<330L) et 712 collectifs. Ce qui représente un volume total de 1320 m<sup>3</sup>.

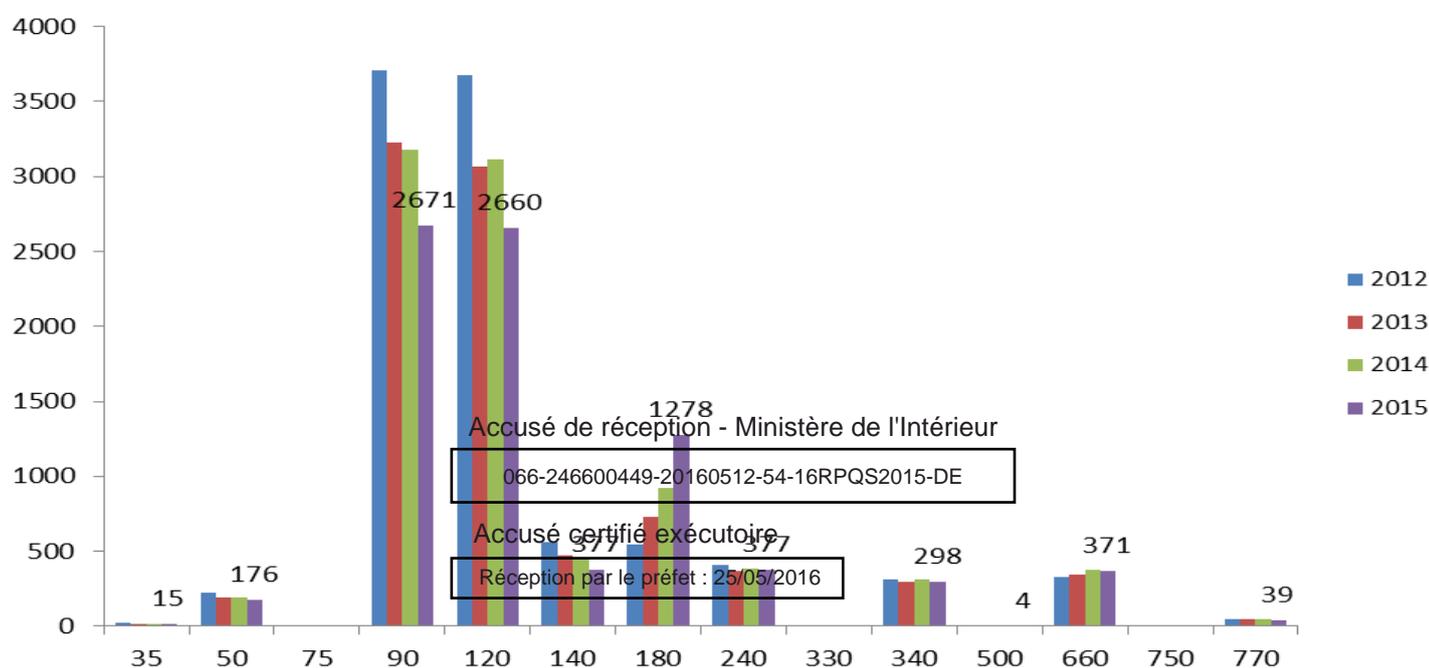


A noter que les bacs de la commune de Ponteilla ne sont plus comptabilisés à partir de 2013 et ceux de Llupia à partir de 2015.

### Quantité de bacs Ordures Ménagères par volume



### Quantité de bacs Collecte Sélective par volume



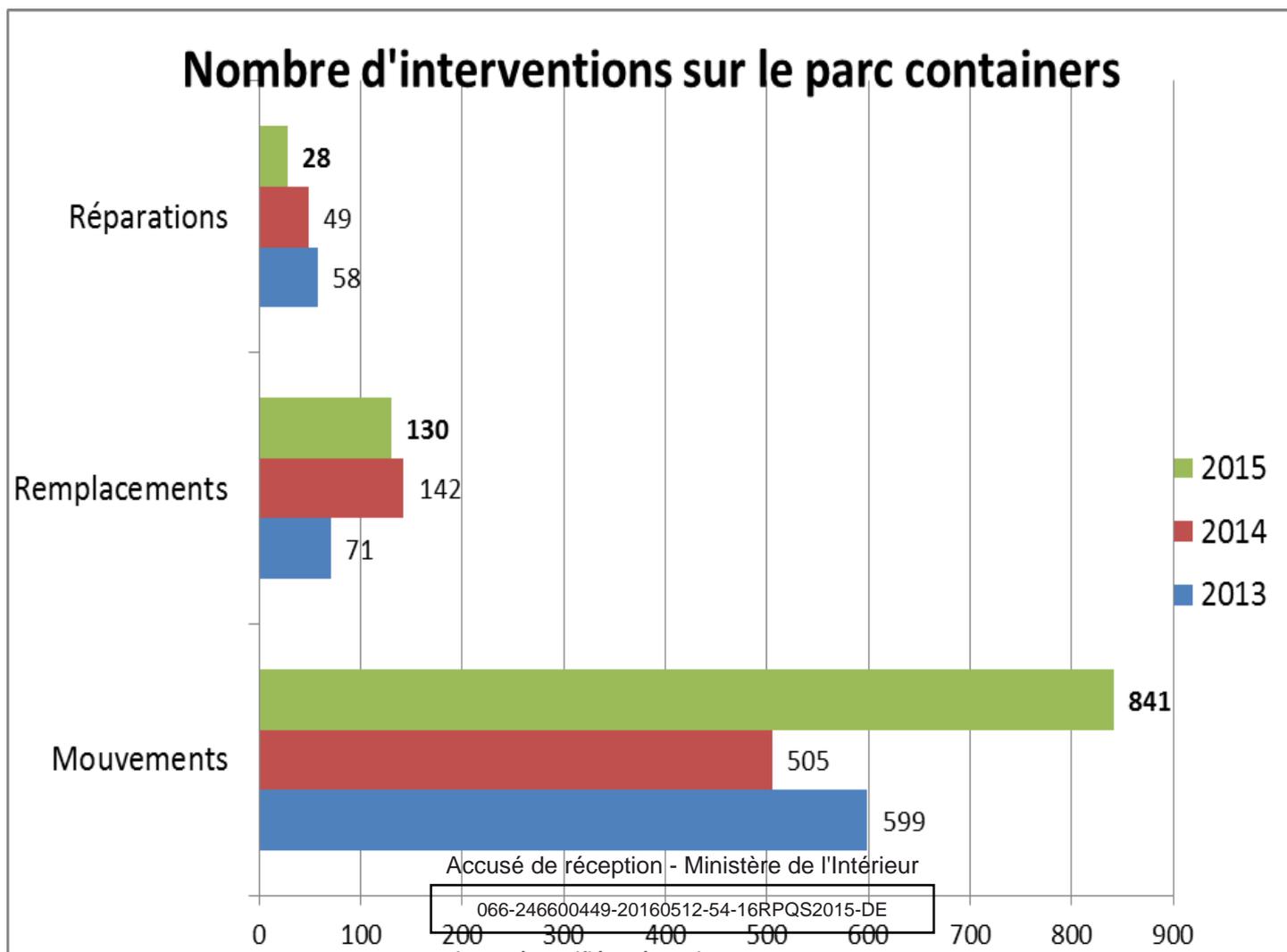
### Un Parc bénéficiant d'une maintenance efficace :

Afin d'optimiser la collecte de ses déchets en préservant ses containers en bon état, la Communauté de Communes des Aspres a repris, en 2011, la maintenance et le renouvellement de son parc en régie.

En 2015 les mouvements, remplacements et réparations de bacs ont représenté **999** interventions sur le terrain, soit une évolution de +44% par rapport à 2014 (696 interventions). Cette hausse est liée en grande partie à la réorganisation du service collecte.

A cette maintenance est venu se greffer un service de lavage des bacs collectifs Ordures Ménagères effectué par les agents de la Communauté.

2 tournées annuelles sont ainsi organisées : - Été  
- Automne



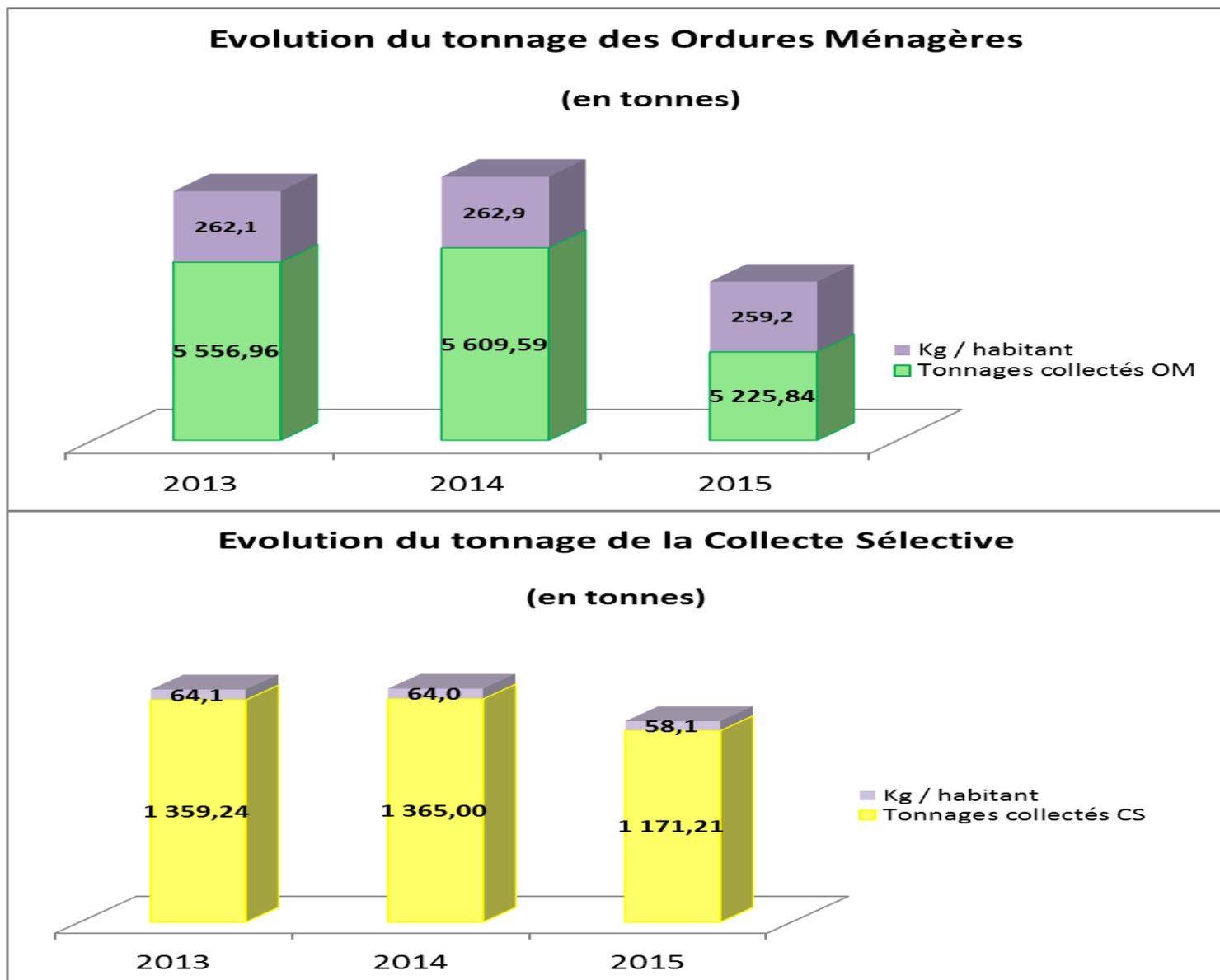
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

## La collecte des déchets en chiffres:



**Production totale (OM + CS) en Kg/ Hab\***

2013	2014	2015
326,2	326,9	317,3

**Performance de tri (Kg/hab CS ÷ Total Kg/hab)\***

19,65 %	19,57 %	18,31 %
---------	---------	---------

\* population INSEE incluant Ponteilla (jusqu'au 01/02/2013) et Llupia (jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015).

- En 2015 nous constatons une diminution de 2,7 % de la production Kg/hab d'Ordures Ménagères et d'Emballages Ménagers recyclables, par rapport à 2013.

Les performances de tri diminuent depuis 2013.

Il faut donc poursuivre et intensifier les efforts en faveur d'un tri optimal, au travers du Programme Local de Prévention, d'opérations de sensibilisation et de communication.

- **Le Sydetom66 assure le traitement des flux OM et CS.**

En 2015 le coût de la tonne incinérée s'élève à 136 € (coût mutualisé).

### III. Des objectifs de collecte encadrés par le Grenelle de l'environnement

#### A. La Communauté de Communes des Aspres engagée dans le Programme Local de Prévention des déchets :

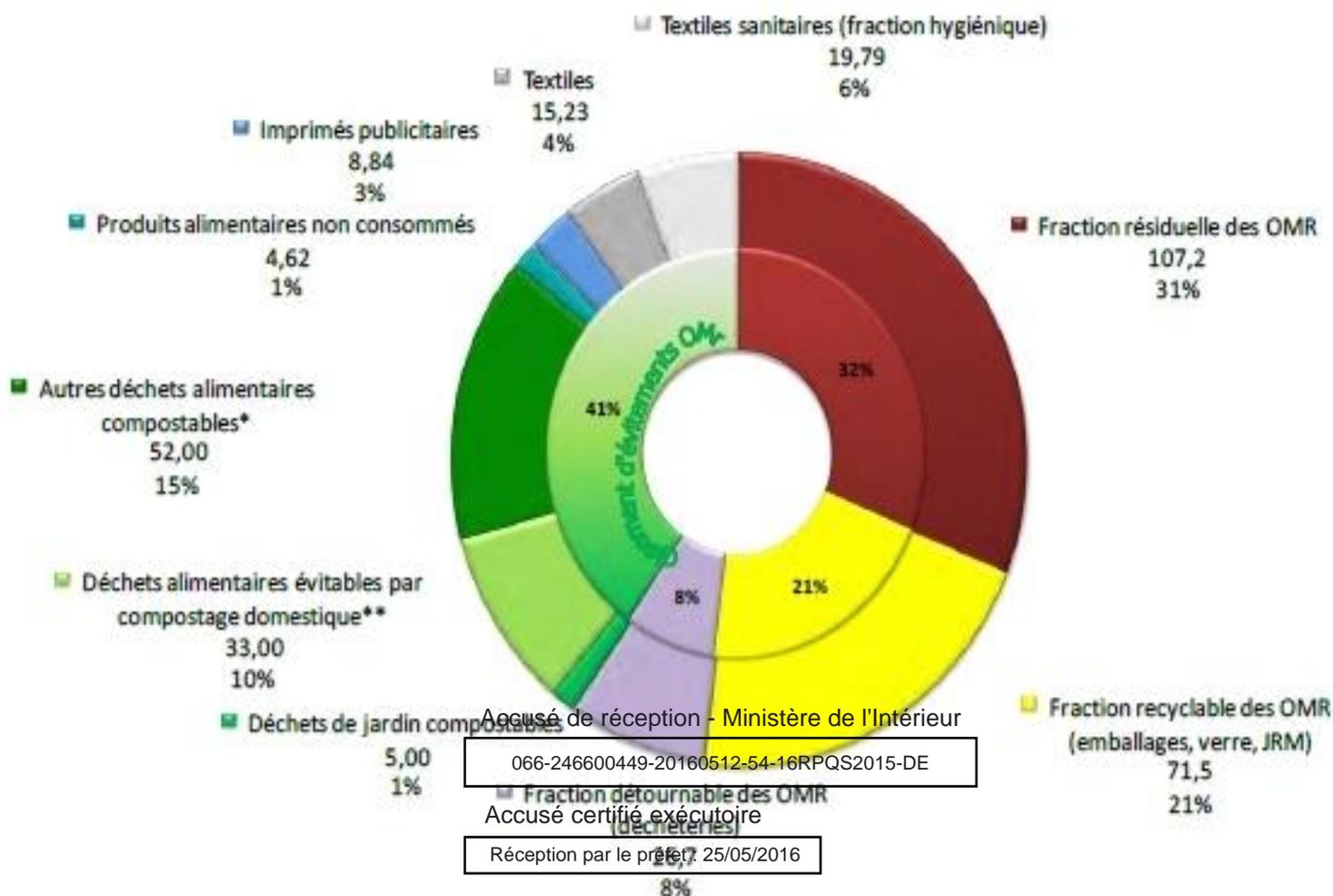
Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant de 7% d'ici 2015 : tel est l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement.

La croissance démographique, l'évolution des modes de vie et les habitudes alimentaires ont une incidence sur l'augmentation de la quantité de déchets produits.

- La production d'ordures ménagères par Français a ainsi doublé en 40 ans.
- Un français produit, en moyenne, 390 kg de déchets ménagers chaque année.

L'objectif des 7% a été atteint par le Programme Local de Prévention piloté par le Sydetom66 et auquel nous adhérons. Ainsi au terme de l'année 2015 la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant a été réduite de 8,02% (sur le territoire départemental hors PMCU qui dispose de son propre PLPD).

Voici le « potentiel de réduction des déchets dans les Pyrénées Orientales » :



## **B. Des leviers d'actions pour réduire nos déchets**

Pour atteindre l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement **13 actions** ont été définies et planifiées par le Sydetom66 dans le cadre du Programme Local de Prévention.

N°	Action
1	Communiquer sur le programme local de prévention
2	Communiquer sur le compostage auprès de tous les publics concernés
3	Développer les bonnes pratiques au sein des administrations du territoire
4	Dynamiser l'action STOP PUB sur le territoire
5	Poursuivre le développement du compostage individuel et partagé
6	Développer le compostage dans les établissements accueillant du public
7	Mettre en place une filière de réemploi et valorisation du textile
8	Etudier la faisabilité d'une filière de démantèlement et de réemploi
9	Sensibiliser à l'éco-consommation "pauvre en déchets"
10	Réduire le gaspillage alimentaire
11	Promouvoir le jardinage au naturel
12	Réduction des déchets des professionnels
13	Informer sur les points de collecte des DASRI et renforcer le réseau de collecte des DDM et DEEE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016



## ➤ Le compostage individuel : un levier majeur

Le compostage permet de réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères (**soit environ 40 kilos par an et par habitant**), tout en permettant au particulier de produire chez lui, son propre compost, à moindre coût.

### Actions précédemment menées autour du compostage individuel :

En Juin 2009, il a été rappelé à chaque commune l'utilité et les avantages que peuvent représenter les composteurs individuels.

De plus, dans le but de former des « **agents relais** » sur les communes des Aspres, une formation au compostage individuel a été réalisée le 16 Décembre 2011 en partenariat avec le Sydetom66.

11 communes de notre collectivité ont ainsi répondu présente à cette journée.

### Une implication forte et engagée autour d'une stratégie commune

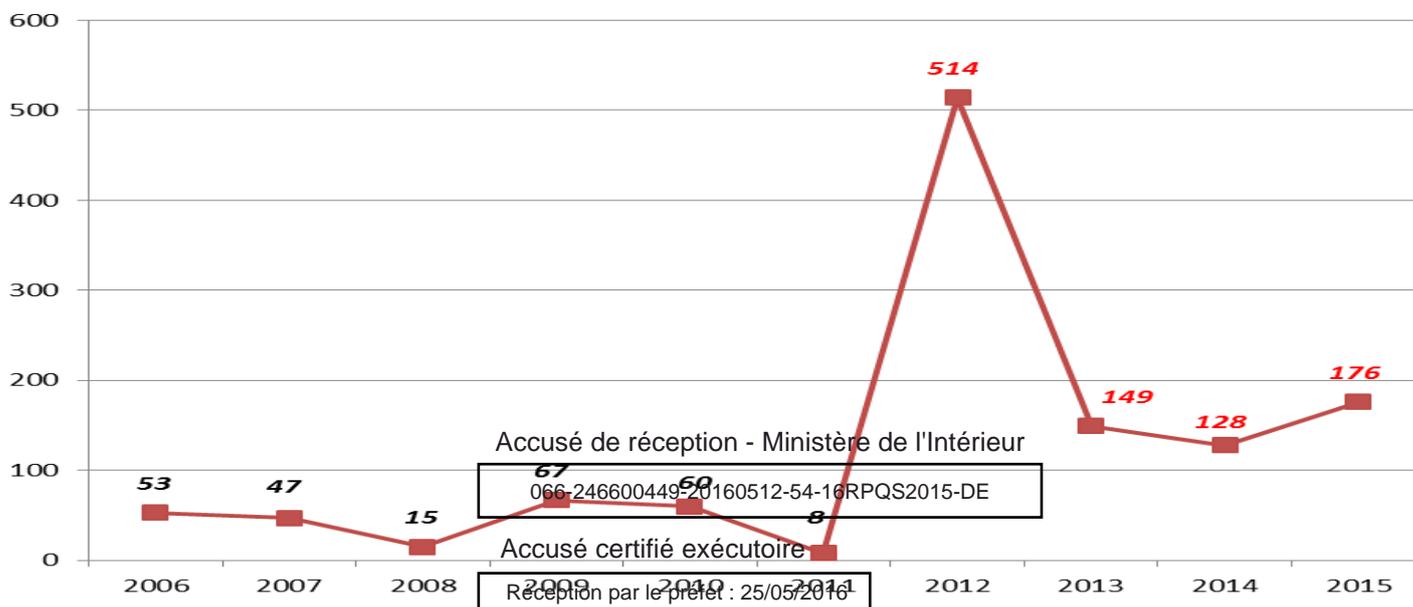
En 2012 la Communauté de Communes des Aspres a décidé de mettre en place une démarche collective pour assurer le déploiement des composteurs individuels en prenant en charge une partie importante de leur coût initial.

En termes de mode opératoire, chaque commune dispose ainsi d'un stock de composteurs délivrés par la Communauté des Aspres, qu'elle propose à ses administrés sous réserve d'un règlement de 5€ par équipement.

### Les composteurs sur notre territoire : des chiffres sans précédent

En 2012 le lancement de notre politique commune autour des composteurs bois a permis de doper l'acquisition de ces équipements.

#### Composteurs déployés sur les Aspres



Ainsi cela porte à **1217** le nombre de composteurs déployés à ce jour sur les Aspres.

## Une communication importante à l'appui du compostage individuel :

Dès la mise en place de la démarche collective en faveur d'un déploiement de composteurs bois, les **ambassadeurs de prévention du Sydetom66** ont réalisé sur tout le territoire des Aspres une communication soutenue (porte à porte sur les habitats pavillonnaires) autour du Programme Local de Prévention. Ces tournées ont permis d'accroître très positivement les demandes de composteurs individuels sur notre Communauté.

Pour optimiser au mieux le passage des agents du Sydetom66 un « **flash info spécial déchets** » avait été distribué au préalable dans chaque boîte aux lettres de nos administrés.

De plus un **article a été préparé et diffusé sur l'Indépendant** et un **flash info spécial réduction des fréquences de collecte & politique déchets** a permis d'apporter une nouvelle information sur le compostage.

En parallèle depuis fin 2011 le Sydetom66 a également mis en place le site internet [www.jefaisducompost.com](http://www.jefaisducompost.com) permettant à chacun de réserver son propre composteur, et de retrouver tous les bons conseils et bonne pratiques pour un compostage efficace.

A cette communication sont venues s'ajouter **4 opérations de distribution gratuite de compost** ouvertes à tous les habitants de la Communauté de communes. Deux opérations en 2012, une en 2013 et une dernière en 2015.



**RÉDUCTION DES FRÉQUENCES DE COLLECTE & POLITIQUE DÉCHETS**

**VOTRE COLLECTE CHANGE À PARTIR DU 23 NOVEMBRE 2015**

**SOMMAIRE**

- Pourquoi la réduction des fréquences ?
- Rappel...
- Le Programme Local de Prévention des Déchets
- Déchetteries : Nouveauté et la carte
- La biodégradabilité
- Zonage de THUR
- Menu : jours de collecte par commune
- Organisation générale du traitement des déchets ménagers et recyclables
- Ensemble pour un même objectif

**VOTRE COMMUNAUTÉ S'EST ENGAGÉE DEPUIS 2010 DANS LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS**

Réduire la production d'ordure ménagères et assimilées par habitant de 7% :

tel est l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement. Chacun d'entre nous a un rôle majeur à jouer dans la préservation de nos ressources naturelles et de notre environnement.

Ainsi des gestes simples permettent de réduire la quantité de déchets produits. Le plan local les décrit au travers des actions qu'il propose, parmi lesquelles :

**Le compostage individuel :** La Communauté de Communes des Aspres vous propose des composteurs bois à 5 € (renseignements auprès de votre Mairie ou de la Communauté de Communes).

**Le Stop Pub :** (disponible auprès de votre mairie ou au siège de la Communauté de Communes des Aspres).

**Le recyclage de vos textiles :** 17 colonnes textiles sont présentes sur notre territoire (Communes principales, déchetteries). Vous pouvez aussi les apporter à Thur Solidaire.

Pratiquer des achats éco-responsables et réduire le gaspillage alimentaire.



**THUR**

### Une vague de composteurs déferle sur les Aspres

Quatre cent trente composteurs en bois, fabriqués à l'ESAT Les Micocouliers de Sorède, ont été installés sur le territoire des Aspres.

► Les composteurs sont socialement responsables et produits par l'ESAT Micocouliers.

S'inscrivant pleinement dans les exigences du Grenelle de l'Environnement, la CAC (Communauté de Communes des Aspres) s'est engagée dans le PLPD (Programme Local de Prévention des Déchets) coordonné par le Sydetom66, l'ADEME et le plan général de l'État. Ce plan départemental a pour but de réduire de 7% par habitant la production d'ordures ménagères et assimilées.

**Une démarche collective** C'est en cela que le compostage individuel représente un des leviers majeurs dans la poursuite de cet objectif. En effet 40 kg par an et par

accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

accusé de réception

29/05/2016

## ➤ Le compostage partagé

### Compostage partagé en habitat collectif: 1<sup>ère</sup> zone pilote du département



En novembre 2013 la résidence la Colla à Trouillas est devenue la 1<sup>ère</sup> zone pilote du département pour le compostage partagé en habitat collectif.

En partenariat avec l'office HLM 66 et le Sydetom66 des composteurs ont ainsi été disposés sur cette résidence (photos ci-dessous). Au travers d'un référent sur site et d'une communication appuyée l'opération se déroule correctement et de nouveaux habitants de ce secteur adhèrent à cette démarche éco-exemplaire.

A ce jour 25 foyers ont adhéré à la pratique du compostage partagé.

Au-delà de l'aspect environnemental, l'aspect humain et social a été mis en avant sur ce projet.

Ainsi pour parfaire cette initiative et la rendre accessible à tous, une dalle bétonnée a été réalisée par l'office HLM 66 afin que les personnes à mobilité réduite puissent accéder à ce site.

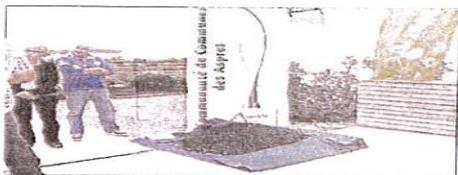


**Le 6 Octobre 2014** la première extraction de compost a eu lieu en présence de représentants de la Communauté de Communes des Aspres, du Sydetom66 et de quelques habitants de la résidence la Colla.



## TROUILLAS

### Premier ramassage de compost



► Le compost récolté.

En novembre 2013 la première plateforme de compostage du département était mise en place sur la commune, au sein des résidences HLM La Colla et Les Vendanges. Au départ, six familles semblaient intéressées par le concept. A ce jour, 25 familles utilisent et s'occupent ensemble de leur composteur partagé en apportant leurs déchets ménagers: épluchures, marc de café, agrumes... La première récolte a eu lieu en présence du vice-président et des responsables du Sydetom 66 et du maire de Villemolaque Jean-Claude Péralba, des élus de Trouillas, des responsables du Sydetom 66 et des résidents qui, à cette occasion, ont pu récupérer à l'aide de leur « Bio-seau » le compost fraîchement réalisé. Pour que tout ceci fonctionne Manuel Lechaudel, résident volontaire, a été formé et s'occupe du compostage au quotidien.

Article paru le 23 Octobre 2014 sur l'Indépendant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

### **Compostage partagé: le camping Al Comu à Llauro équipé**

Afin d'étendre encore davantage les pratiques et les bienfaits du compostage, le Camping Al Comu a adhéré en mai 2014 au projet de composteurs partagés sur son site. Ce camping situé dans un cadre sauvage sur la commune de Llauro est largement impliqué dans l'éco exemplarité faisant de la préservation de l'environnement et l'intégration dans la nature des crédos incontournables.

Ainsi à chaque saison estivale le partenariat Communauté de Communes des Aspres – Camping Al Comu – Sydetom66 permet de détourner des ordures ménagères une partie importante des déchets issus de l'activité des campeurs et vacanciers de passage sur ce site.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

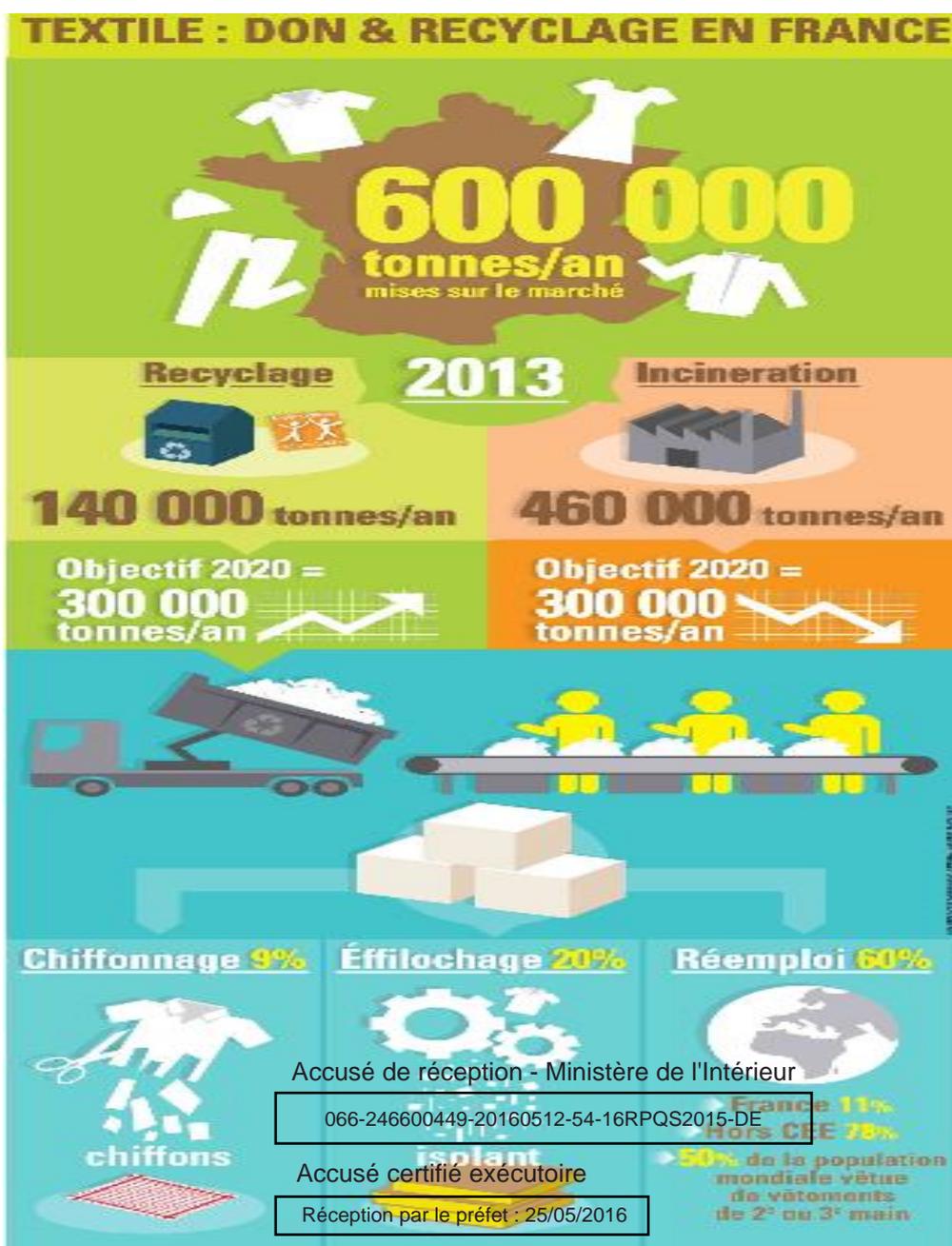
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016



## ➤ Réemploi et valorisation du textile : Les colonnes Textiles

- ✓ Un français produit en moyenne **17 kilos de déchets textiles par an**.
- ✓ **Près de 7000 tonnes** : c'est la quantité de textiles sur notre département encore présente chaque année dans nos poubelles vertes finissant au Centre d'incinération de Calce.
- ✓ **350 colonnes à textile** déployées sur le département.
- ✓ **Près de 90% des textiles sont valorisés**.



### 15 de nos Communes bénéficient de cette collecte spécifique au textile:

Banyuls dels Aspres ; Brouilla ; Camélas ; Castelnou ; Fourques ; Llauro ; Montauriol ; Oms ; Passa ; St Jean-Lasseille ; Terrats ; Thuir ; Tresserre ; Trouillas ; Villemolaque.

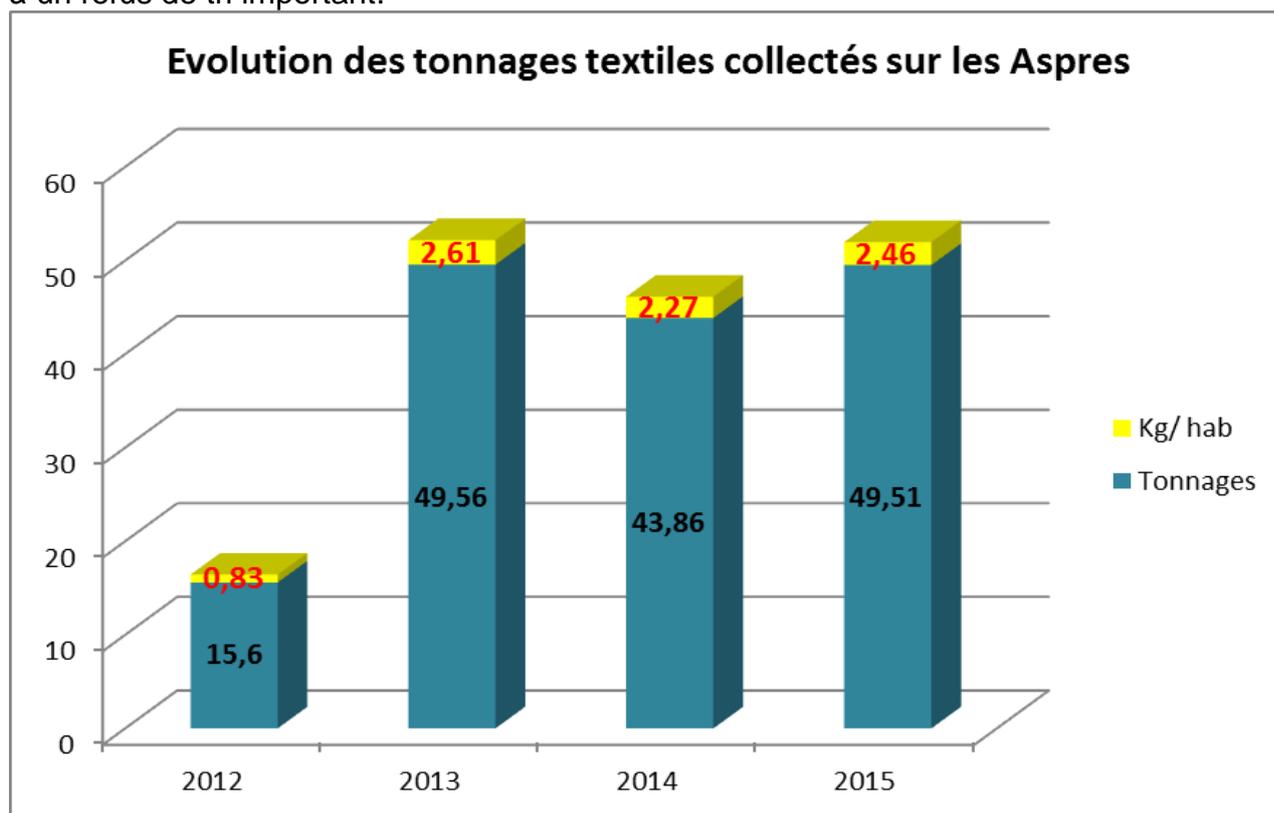
Les déchèteries de Thuir et Trouillas bénéficient également de leurs propres colonnes textiles.

Cette collecte vient compléter les dispositifs présents et existants sur notre territoire, tels que l'action des associations dédiées, et a permis la création sur notre département d'un centre de tri avec en prime des créations d'emplois.

### Les chiffres de la collecte Textile sur notre territoire

Les colonnes textiles ont été installées en Juillet 2012 sur les communes des Aspres. Les déchèteries ont quant à elles été équipées en octobre 2012 pour Thuir et en novembre 2012 pour Trouillas.

Il est à noter que des enlèvements ont été planifiés au sein des locaux de **Thuir solidarité** afin d'apporter des solutions concrètes et adaptées à cette association qui est confrontée à un refus de tri important.



Au travers de ce graphique nous pouvons constater que 2013 correspond à l'année la plus importante en terme de tonnages et Kg/hab captés.

En 2015 la **moyenne départementale est de 2,00 Kg/hab/an** de textiles collectés.

Il manquerait ainsi 4,8 tonnes de textiles pour recoller à la moyenne départementale.

Nous pouvons toutefois souligner que l'association Thuir Solidarité capte également des tonnages de textiles afin de les redistribuer. Ses refus de tri sont comptabilisés dans le graphique ci-dessus. **Les apports vers cette association doivent continuer à être privilégiés.**

Il est donc important de continuer les efforts en faveur de cette collecte.

## Une communication à l'appui de cette nouvelle collecte

Cette collecte novatrice sur le département a bénéficié sur les Aspres d'une communication large et soutenue.

Ainsi des flash info, des articles de presse ainsi que les tournées des ambassadeurs de Prévention du Sydetom66 ont permis de relayer cette information auprès de nos administrés.

**LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EST EN MARCHÉ : DES ACTIONS CONCRÈTES POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS**

**Flash info**  
SPECIAL DÉCHETS



Compostage Individuel - Stop Pub - Gaspillage Alimentaire  
Recyclage de Textiles - DASRI et DEEE - Infos Pratiques  
Vous saurez tout sur la partie détachable de votre poubelle verte

### THUIR

## Ne jetez plus vos vêtements!

« La collecte de textile usagé responsable » : la déchetterie de Thuir s'est équipée d'une colonne textile depuis le 10 octobre.

D'après l'ADEME, chaque habitant produit 17 kg de textile par an dont 9 kg de vêtements et 2 kg de chaussures. Cela permettra donc de réduire les tonnages de tout venant évacués vers le centre d'incinération de Calce, tonnage dont le traitement reste onéreux pour la collectivité. C'est donc un partenariat dans la continuité du Programme local de prévention des déchets mené conjointement par le Sydetom66, l'ADEME, le conseil général et la communauté de communes des Aspres qui permet une collecte de textiles.

**Quel est le dispositif mis en place ?**  
Sur le territoire, l'association Thuir Solidarité accepte les dons textiles qui permettent de mettre en place un vestiaire gratuit pour ses bénéficiaires mais aussi une boutique dans le cœur de la ville. Cette friperie permet de générer des ressources pour l'association. Cependant, il y a encore des textiles qui ne peuvent être utilisables de cette manière, une colonne de grand volume permet de recueillir tous les apports textiles à la déchetterie de Thuir. Tous peuvent ainsi redonner



► Pourquoi installer une colonne textile ?

une seconde vie à vos vêtements et éviter que 17 kg de textiles par Français et par an se retrouvent encore dans nos poubelles.

#### Quels sont les textiles acceptés ?

Il faut s'attacher à donner des textiles non mouillés et non souillés. Oreillers et matelas ne peuvent être acceptés. A ces exceptions près, tous types de vêtements, tous types de linges de maison, de chaussures nouées par paires, de peluches et d'articles de maroquinerie (sacs, portefeuilles...) sont recueillis.

#### Comment sont utilisés ces textiles, ensuite ?

Les textiles collectés sont, à l'heure actuelle, expédiés hors département. Toutefois il est prévu que la société Eco Textile implante à terme un centre de tri sur notre département avec à la clé des créations d'emplois. Pour ce qui est du devenir de ces textiles, une partie est récupérée pour être réutilisée, une autre partie deviendra du chiffon pour l'industrie, et enfin ce qui ne peut être réemployé est broyé afin de créer des matériaux isolants. ► A noter que la déchetterie de Trouillas se verra également équipée à son tour d'une colonne textile durant la semaine du 15 au 21 octobre.

## Collecte textile des Aspres: Terrats après Montauriol

Dans la continuité du programme local de prévention des déchets mené conjointement par le Sydetom 66, l'ADEME, le conseil général et la communauté de communes, la collecte des textiles est effective dans les Aspres depuis 2012. Afin de renforcer ce dispositif la commune de Terrats vient d'être équipée à son tour d'une colonne, permettant à ses habitants de pouvoir recycler leurs textiles. Afin d'en faciliter l'accès cette colonne a été placée au niveau de la cave coopérative (à côté des colonnes à verre). En juin 2013 c'est la commune de Montauriol qui avait rejoint le dispositif pour permettre à ses administrés et riverains d'adopter une attitude éco-responsable. Depuis leur mise en place, il y a maintenant deux ans l'ensemble des colonnes installées ont permis à ce jour de collecter 86 tonnes de textiles sur tout le territoire des Aspres.

Une fois collectés ces textiles sont envoyés vers le tout nouveau centre de tri créé sur Rivesaltes. 60% de ces textiles seront aiguillés vers des filières de réemploi (magasins solidaires et friperies), 21% seront destinés à l'effilochage, 8% deviendront des chiffons d'essuyage et enfin seulement 11% seront éliminés du circuit via l'incinération ou l'enfouissement. Continuez à donner les textiles en bon état aux associations déjà en place sur votre territoire: Thuir solidarité, 1 avenue Fauvelle 66300 Thuir. Permanence les mardis. Les textiles acceptés dans les colonnes: tous types de vêtements; tous types de linges de maison; les chaussures nouées par paires; les peluches la maroquinerie (sacs, porte feuille). Les textiles doivent être jetés dans un sac fermé. Les interdits: les vêtements souillés ou mouillés; les oreillers; les matelas.

**RÉDUCTION DES FRÉQUENCES DE COLLECTE & POLITIQUE DÉCHETS**

**VOTRE COLLECTE CHANGE À PARTIR DU 23 NOVEMBRE 2015**

**SOMMAIRE**

- Pourquoi la réduction des fréquences ? page 2
- Contours de tri : page 4
- Le Programme Local de Prévention (RAPPEL) : page 6
- Déchetterie : Nouveauté « la carte » page 7
- La biodégradabilité page 8
- Zonage de THUIR page 10
- Mémo : jours de collecte par communes page 11
- Organisation générale du traitement des déchets ménagers et recyclables page 12
- Ensemble pour un même objectif page 13



**VOTRE COMMUNAUTÉ S'EST ENGAGÉE DEPUIS 2010 DANS LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS**

Réduire la production d'ordure ménagères et assimilées par habitant de 7%.

tel est l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement. Chacun d'entre nous a un rôle majeur à jouer dans la préservation de nos ressources naturelles et de notre environnement.

Ainsi des gestes simples permettent de réduire la quantité de déchets produits. Le plan local des déchets que l'on propose, parmi lesquelles :

- Le compostage individuel : la Communauté de Communes des Aspres vous propose des composteurs bois à 5€ (renseignements auprès de votre Maire ou de la Communauté de Communes).
- Le Stop Pub : (disponible auprès de votre maire ou au siège de la Communauté de Communes des Aspres).
- Le recyclage de vos textiles : 17 colonnes textiles sont présentes sur notre territoire (Communes principales, déchetteries). Vous pouvez aussi les apporter à Thuir Solidarité.

Pratiquer des achats éco-responsables et réduire le gaspillage alimentaire.



**Vie Locale** Du 17 au 23 octobre 2013

**> Environnement**

## Une usine écotextile à Rivesaltes

Chaque année, pour un seul département, ce sont plusieurs milliers de tonnes de vêtements et tissus divers qui sont jetés. Le mois prochain, s'installe dans les P.O. le premier centre de tri de la région pour le recyclage de vêtements.

neux deviendra du chiffon d'essuyage. « On va voir si on trouve un partenaire local pour faire les chiffons ici », explique Benoît Tessaro. « Mais c'est difficile, le marché du chiffon est peu élevé ». Tout ce qui est lainé sera transformé en isolant : essentiellement pour l'industrie automobile, mais aussi pour le bâtiment. 2 à 5 % du volume ne pourront être ni vendus ni recyclés et partiront à l'incinération, probablement à l'usine de Calces pour une valorisation énergétique. « Il y a eu plus d'un million d'euros d'investissement. L'objectif pour la première année est de récupérer 2 700 tonnes ». Benoît Tessaro espère doubler la capacité dans les années à venir et passer ainsi à 24 salariés.

Des salariés handicapés pour du recyclage

Rivesaltes où 12 salariés handicapés seront recrutés. Reconnaissable par la MDPH (ministère de l'Intérieur), Rivesaltes a notamment été choisi en raison de ses accès faciles pour les personnes handicapées. Les vêtements en bon état seront revendus à des friperies. Le reste partira à la transformation hors département. Ce qui est coton-



Benoît Tessaro, directeur d'Ecotextile Insertion. « Il y avait déjà de la collecte dans la région mais pas de centre de tri ».



Le 4 novembre, 12 salariés commenceront le tri sur Rivesaltes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16R PQS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

## ➤ L'Eco-exemplarité :

### La Communauté de Communes des Aspres engagée dans une démarche d'éco-exemplarité :

Notre collectivité s'est engagée dans cette démarche visant à développer les bonnes pratiques au sein des administrations du territoire tout en démontrant l'implication des collectivités locales dans l'adoption de pratiques écoresponsables.

A ce titre un point a été fait avec chaque service sur l'état de leur éco-exemplarité, ce qui a permis d'ores et déjà de mettre en place bon nombre d'actions, telles que le tri sélectif, la collecte des piles usagées, le paramétrage des imprimantes en R/V et N&B, la configuration d'une signature écologique pour les mails envoyés, la mise en place de stickers sur les interrupteurs de lumière et au niveau des points d'eau (stickers devant permettre une prise de conscience de chacun sur les dépenses d'eau et d'énergie). Des solutions de sèche mains et de mousseurs (sur les points d'eau) sont à l'étude.



### L'éco conduite : une formation éco-exemplaire :

Dans la continuité de son implication environnementale la Communauté de Communes des Aspres a décidé la mise en place de formations « éco-conduite » pour l'ensemble de son personnel.

Ainsi chaque agent utilisant un véhicule de service ou non a eu la possibilité de suivre cette formation ciblée sur une nouvelle manière de conduire beaucoup plus écologique, réfléchie, et bénéfique aux véhicules (ci-dessous un groupe suivant la formation éco-conduite).



# LES DÉCHÈTERIES

La Communauté de Communes des Aspres dispose de 2 déchèteries sur son territoire :

- 📍 THUIR
- 📍 TROUILLAS

## 1- Principes

### Qu'est-ce qu'une déchèterie ?

C'est un espace surveillé, encadré par des agents spécialisés et aménagé autour d'un quai de déchargement avec des bennes et des conteneurs spécifiques permettant de trier les déchets, autres que OM, par catégorie.

Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets occasionnels : ceux qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères ou recyclables en raison de leurs poids, leur volume ou leur nature.

### Objectifs

- Réduction des dépôts sauvages.
- Un service public de proximité gratuit (pour les particuliers).
- Un exutoire possible pour les professionnels du territoire (apports payants).
- Une contribution à la protection de l'environnement.
- Une lutte contre le gaspillage avec valorisation et recyclage des matières.

### Conditions d'accès

- Accès limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de largeur carrossable inférieure à 2,25 mètres et de PTAC limité à 3,5 tonnes.
- Ne sont admis que les habitants des 19 communes sur présentation d'une carte d'accès RFID (identification radio fréquence).
- Les professionnels du territoire sont admis mais soumis à une tarification.

### Réhabilitation et remise aux normes des déchèteries

Afin de répondre aux dispositions préconisées par l'ADEME et le Sydetom66, la Communauté de Communes des Aspres a décidé de réhabiliter et remettre aux normes ses deux déchèteries de Thuir et Trouillas.

Les travaux ont débuté fin janvier 2014 et sont, à ce jour, achevés.

### Remarque :

Les problèmes liés aux visites diurnes (12h-14h) et nocturnes des deux sites (fouilles, éparpillement de déchets, vandalisme, vol) se sont raréfiés.

En effet la mise en place d'une vidéosurveillance, de nouveaux grillages/ portails, et la location de bennes ferraille à capot ont permis de traiter de façon efficace ces problématiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

194499721,60529-201515

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

## 2- Les déchets acceptés en déchèterie

Ces déchets se répartissent en deux catégories :

➤ **Les déchets dits « Encombrants » :**

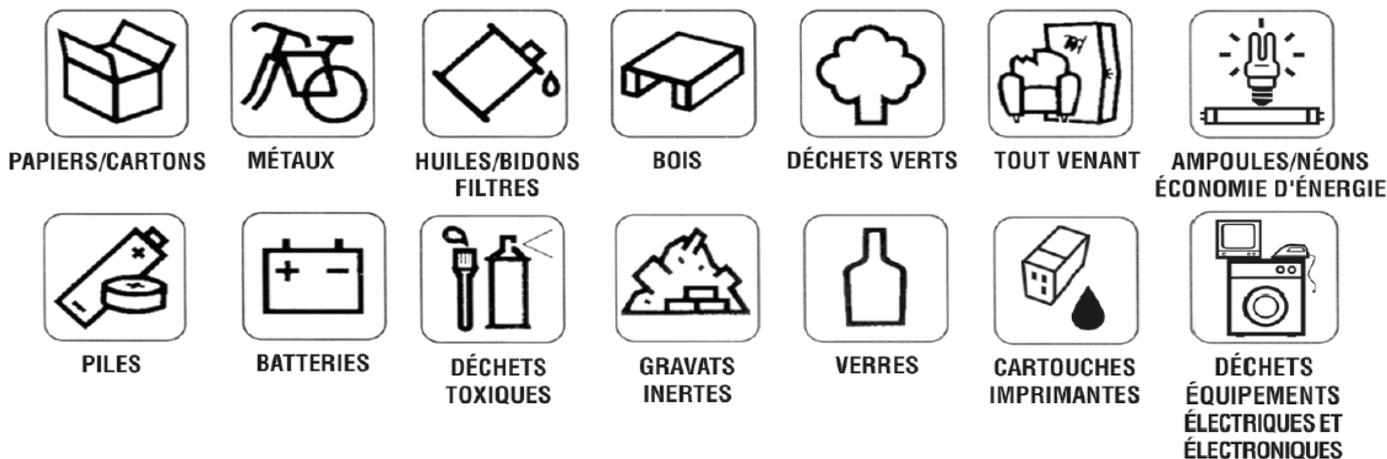
Bois, ferraille, métaux non ferreux, papiers, cartons, tout-venant, gravats (500kg maxi par semaine), déchets Verts, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, mobiliers.

➤ **Les déchets Ménagers Spéciaux (et/ou toxiques) :**

Diluants, solvants, acides, produits phytosanitaires, produits pâteux, pots de peintures, aérosols non vides, lampes/Néons, piles, batteries, huiles de friture, huiles de vidange, filtres à huiles de vidange et bidons usagés, cartouches d'encre, téléphones portables.

## **SERVICE OUVERT AUX PARTICULIERS 7 JOURS SUR 7**

### **PRODUITS AUTORISÉS**



## 3- Les Horaires d'ouverture

### **Mai à Septembre**

Du Lundi au Samedi : 09h00 – 12h00  
15h00 – 18h00  
Dimanche : 09h00 – 12h30

### **Octobre à Avril :**

Du Lundi au Samedi : 09h00 – 12h00  
14h30 – 17h30  
Dimanche : 09h00 – 12h30

**THUIR et TROILLAS: FERMETURE DIMANCHE APRES-MIDI ET JOURS FERIES.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

*Chaque agent déchèterie a suivi une formation spécifique à son métier. En 2014 une formation aux déchets toxiques et dangereux a également été suivie.*

#### 4- Les moyens de la collecte et de la réception des déchets

##### Les déchèteries disposent de :

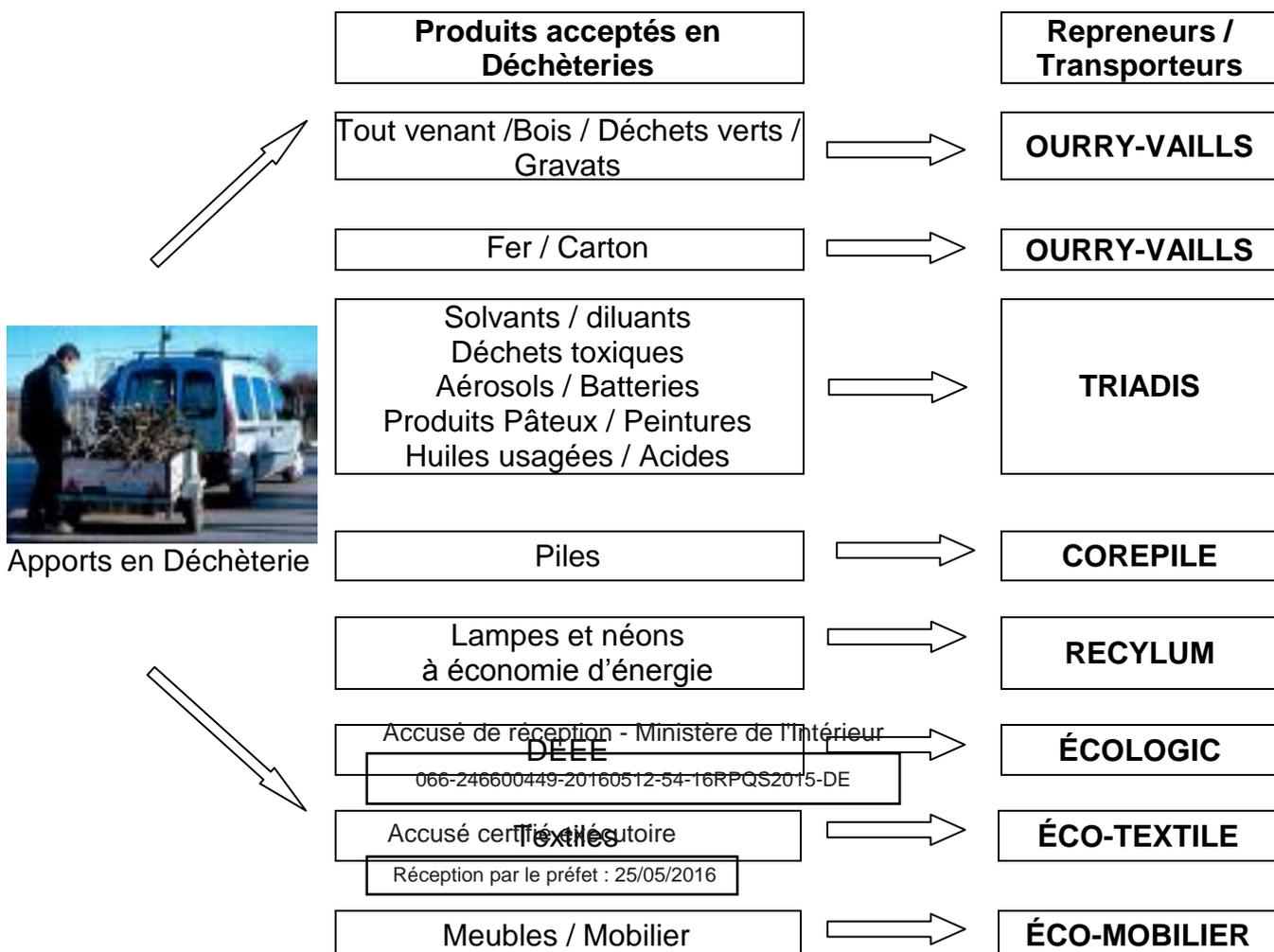
- ✓ **1 à 2 agents** en réception sur les quais par déchèterie
- ✓ **Effectif global de 5 – 6 agents**
- ✓ **1 tractopelle** pour le compactage des caissons de THUIR (La Commune de TROUILLAS effectue le tassage des caissons de la déchèterie située sur son territoire, avec son tractopelle, qu'elle facture à la Communauté de Communes des Aspres).



#### 5- La gestion de l'évacuation des déchets

L'évacuation des déchets à partir de nos deux déchèteries est confiée à des prestataires spécialisés dont certains assurent aussi le traitement ou la valorisation.

##### a) L'enlèvement des déchets



Apports en Déchèterie

## b) Le Traitement

Type de déchets	Traitement	Coût de traitement 2015 pour la collectivité
Tout venant	Centre d'incinération (Calce) et Centre d'enfouissement technique géré par ONYX, prestataire du Sydetom 66 (Espira de l'Agly)	93 € / tonne
Bois	Société TUBERT (Elne)	55 € / tonne
Déchets verts	Plate-forme de compostage du Sydetom 66 (Thuir)	Pris en charge par le Sydetom66
gravats	Carrière « Roussillon Agrégats » (Sainte Colombe) Valormat (Mas Sabole – Trouillas)	5 € / tonne
Fer / Papiers cartons	Société Linares (Saint Feliu d'Avall)	Reprise et paiement à la Communauté de Communes Reprise selon les cours du marché
Solvants / diluants Déchets toxiques Produits Pâteux / Peintures Huiles usagées / Acides Aérosols / Batteries	TRIADIS	Coût variable selon le type de produits traités

### Déchets spéciaux pris en charge gratuitement :

Téléphones portables	« Les Handicapés de la route »
Piles	COREPILE
Lampes et néons à économie d'énergie	Recylum
Cartouches d'imprimantes	La ligue contre le cancer & Enfance et Nature
Verres	sociétés VIAL et Verrerie du Languedoc
DEEE	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Ecologic 0663 20 11 11 Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66
Textiles	Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 25/05/2016 Eco-Textile
Mobilier / Meubles	Eco-mobilier Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66



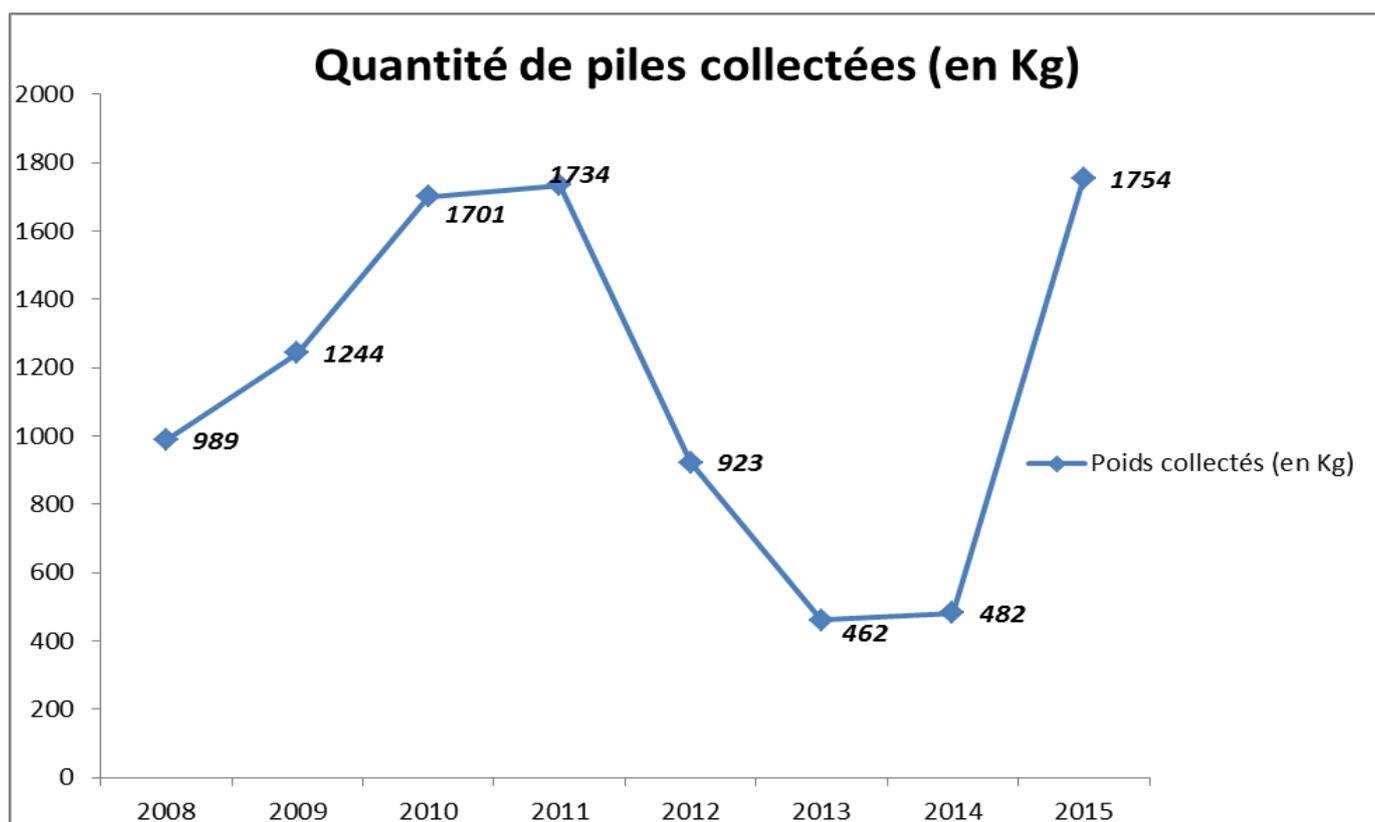
## c) Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques

### 1. Les piles

Les piles sont des déchets qui jusqu'à présent n'étaient recueillis qu'en déchèterie. Toutefois depuis 2008 **seize communes, ainsi que les locaux de la Communauté de Communes des Aspres, se sont dotés de bacs de récupération**. Cela permet ainsi aux administrés, soucieux tout comme nous de l'élimination de ce type de déchets polluants, d'avoir à disposition des points de collecte proches de chez eux.

Des bacs de récupération ont également été disposés aux ALSH de Brouilla, Thuir et Trouillas, tout comme à la crèche intercommunale et à l'office de tourisme.

**Il faut savoir qu'1 pile pollue 1 m<sup>3</sup> de terre.**



### **Bilan :**

De 2011 à 2014 nous constatons une baisse significative des apports de piles.

Cette situation était liée aux problèmes récurrents de vols de métaux en déchèteries.

Les contenants métalliques destinés à recueillir les piles ont été plusieurs fois dérobés sur le site de Trouillas avec toute la quantité de ces déchets polluants qui y étaient stockés.

Or la réhabilitation des déchèteries a permis de retrouver des espaces sécurisés. Ainsi en 2015, **1754Kg** de piles ont pu être collectés. Cela représente le tonnage le plus important depuis l'adhésion à cette filière.

## 2. Les déchets paramédicaux



Depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2014, un dispositif, mis en place par l'éco organisme DASTRI est opérationnel.

Les patients en Auto-Traitement peuvent désormais **recupérer gratuitement** dans toutes les pharmacies, sur présentation d'une ordonnance, des boîtes à aiguilles (boîtes jaunes à couvercle vert), accompagnées d'un mode d'emploi. Une fois pleines celles-ci doivent être ramenées dans les pharmacies « point de collecte » (125 dans le département), repérables grâce à l'affichette apposée sur leur devanture ou sur la carte de géolocalisation disponible sur le site internet du SYDETOM66 : [www.sydetom66.fr](http://www.sydetom66.fr).

Sur la Communauté de Communes des Aspres, 4 pharmacies collectent les boites pleines :

Pharmacie des Aspres	04.68.38.80.46	1 avenue du Vallespir	<i>Fourques</i>
Pharmacie Paccianus	04.68.37.53.20	31 avenue de l'olivier	<i>Banyuls dels Aspres</i>
Pharmacie Ribes	04.68.53.36.80	19 avenue de la Méditerranée	<i>Thuir</i>
Pharmacie Farines	04.68.53.47.09	53 grand Rue	<i>Trouillas</i>

Ces DASRI suivront ensuite un circuit d'élimination, sécurisé et isolé du traitement des ordures ménagères, afin d'éviter tout risque de contact des agents de collecte et de traitement avec du matériel usagé ou des pathogènes.

Dès lors les agents de déchèteries de Thuir et Trouillas orientent ce type de déchets vers les pharmacies citées ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016



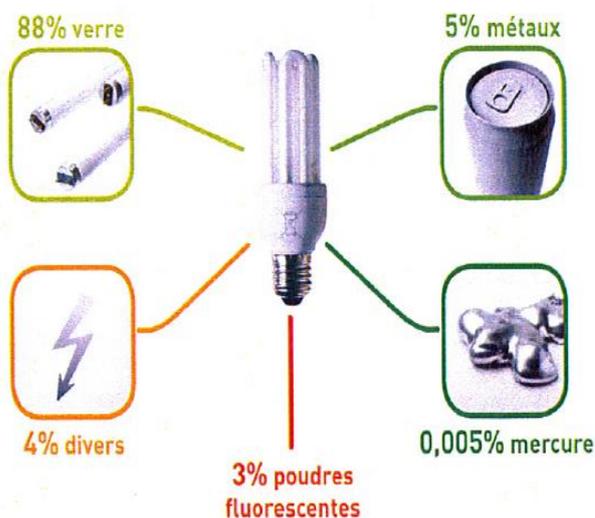
### 3. Les lampes et néons à économie d'énergie

Depuis le 19 Février 2010 nos 2 déchèteries de Thuir et de Trouillas accueillent la collecte des ampoules dites de « nouvelles générations ».

La Déchèterie de Thuir a été élue "Meilleur point de collecte 2011". En effet ce site communautaire est le point de collecte, de notre région et de notre catégorie, à avoir collecté le plus de tubes et de lampes en 2011.

Une signalétique a été mise en place sur les 2 déchèteries pour mieux informer nos administrés.

**Une telle collecte permet de recycler à 93% les lampes concernées, le verre, le métal, et le mercure sont ainsi récupérés.**



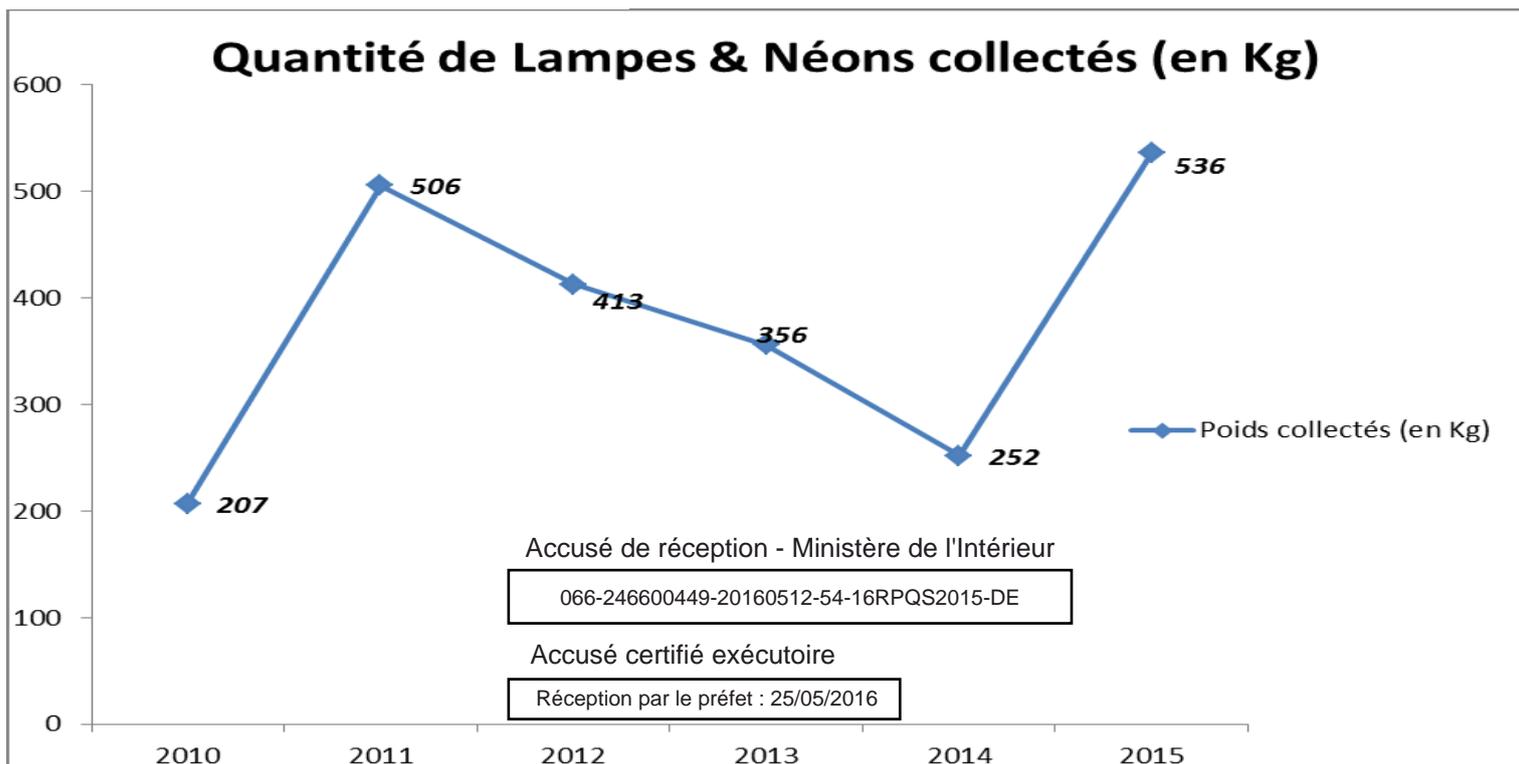
*Le verre et les métaux* sont récupérés afin de fabriquer divers produits neufs : tubes fluorescents, abrasifs, isolants, canettes.....

*Les plastiques* font souvent l'objet d'une valorisation thermique par incinération.

*Les poudres fluorescentes* sont acheminées vers des centres de stockage des déchets ultimes de classe 1.

Enfin, *le mercure* est également récupéré afin d'être neutralisé.

Le recyclage permet ainsi de *préserver les ressources naturelles* (moins d'extraction de matières premières), d'*économiser de l'énergie* (par exemple, la fabrication de verre à partir de verre recyclé est moins énergivore qu'à partir de sable) et de *neutraliser les risques*.





#### 4. Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

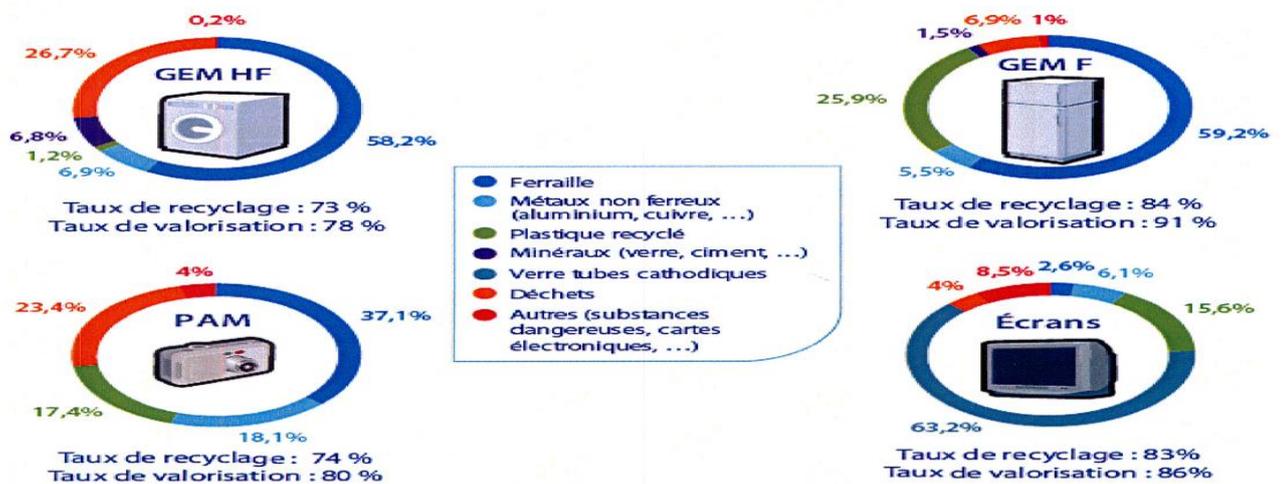
En France, la filière DEEE ménager est opérationnelle depuis le 15 novembre 2006 (date de l'entrée en vigueur des agréments des éco-organismes).

Ainsi depuis 2006, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ne doivent plus être jetés à la poubelle. Tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable) doivent être dépollués puis recyclés.

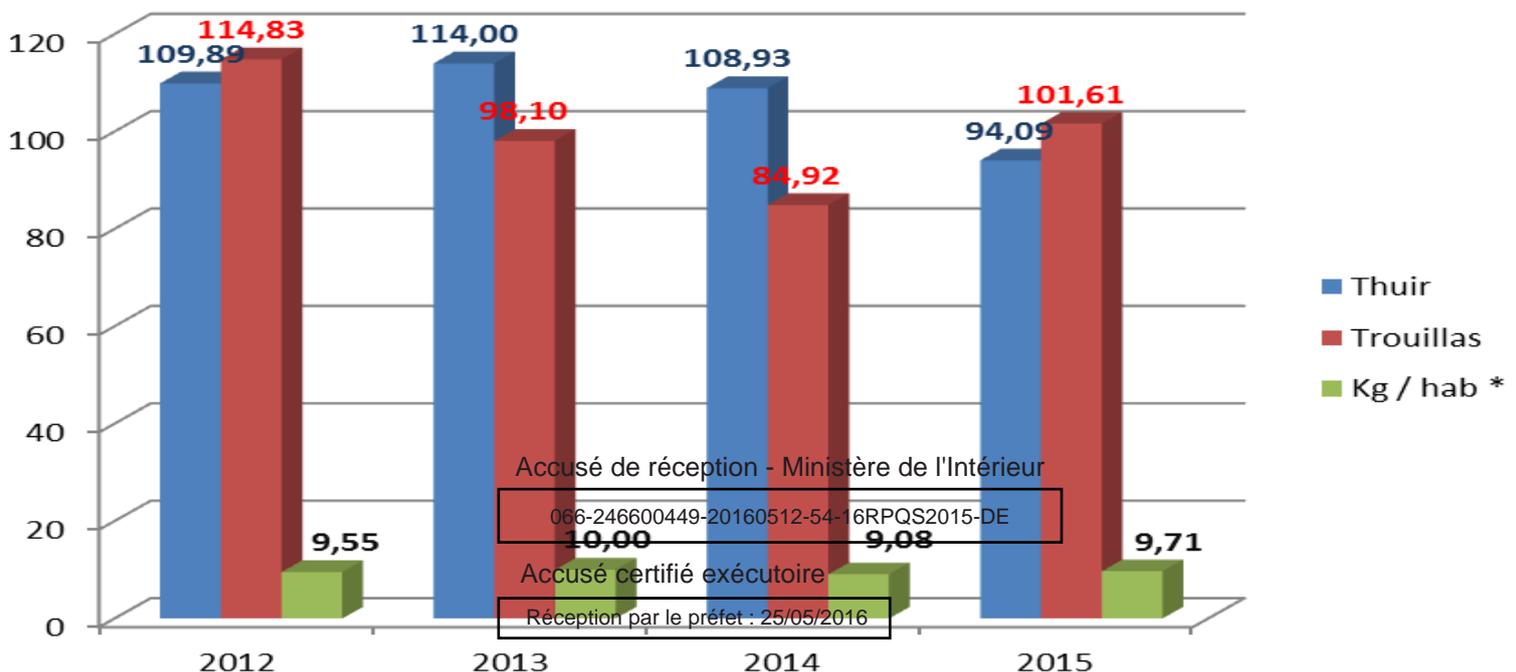
Pour répondre à cette nouvelle collecte **4 containers maritimes (2 containers par site) ont été mis en place pour accueillir ces DEEE.**

### Des produits recyclés au moins à 73%

#### Un bilan matière pour chaque flux



#### Evolution des tonnages DEEE collectés en déchèteries



### 5. Les Déchets mobiliers / meubles : Eco-Mobilier

Créé par 12 distributeurs et 12 fabricants français en décembre 2011, Éco-mobilier a été agréé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'énergie pour cinq ans, à compter du 1er janvier 2013.

Son but est de collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une seconde vie, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie.

Etat des lieux national



**1700 000 tonnes**  
de déchets d'éléments d'ameublement  
mis au rebut chaque année



## Les meubles ont un nouvel avenir

Le Programme Éco-mobilier a pour objectif de valoriser 80% des meubles usagés collectés en 2017.



### BENNE MOBILIER

Ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier QUELS QUE SOIENT LE TYPE, LE MATÉRIAU, L'ÉTAT.



CHAIRES



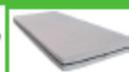
SIÈGES ET REMBOURRÉS



CUISINE



LITERIE



MEUBLES



JARDIN

Le Sydetom66 a conventionné à l'échelle départementale avec Eco-mobilier.

Le Sydetom66 gère ainsi l'aspect contractuel, opérationnel ainsi que le déploiement des bennes dédiées à cette collecte. 5 ans seront nécessaires pour équiper l'ensemble des déchèteries du département.

Le 1<sup>er</sup> Octobre 2015 la déchèterie de Trouillas a fait partie de la première vague de déchèteries dotées d'une benne éco-mobilier, la déchèterie de Thuir sera équipée en octobre 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

### Evaluation du gisement de Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) :

- 50 % de la benne bois est du DEA
- 11 % de la benne tout-venant est du DEA
- 3 % de la benne ferraille est du DEA

Les collectes/ traitements des bennes DEA sont totalement gratuites.

Ce nouveau flux permettra ainsi de détourner les DEA des bennes traditionnelles. Cela se traduira par des économies en matière de traitement (bois, tout venant) et d'enlèvements de bennes (moins de tonnages = moins de rotations de bennes).

### Tonnages collectés en 2015 :

L'année 2015 est peu significative quant aux tonnages collectés car ce nouveau flux n'a été opérationnel qu'en octobre 2015.

Toutefois voici ci-dessous un comparatif avec les autres déchèteries du département équipées d'une benne DEA.

Tonnages	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
ARGELES	15,56	30,06	17,2
CANET	6,88	4,44	5,56
CERET	13,8	16,64	18,9
PRADES	11,6	14,76	12,92
ST-CYPRIEN	0	0	10,58
<b>TROUILLAS</b>	<b>9,86</b>	<b>8,3</b>	<b>12,18</b>

Il est à noter que la déchèterie d'Argelès dispose de 2 bennes DEA en raison du nombre important d'apports en provenance des campings de leur territoire.

Afin d'améliorer nos taux de collecte, il sera nécessaire que la benne installée sur la déchèterie de Trouillas puisse capter 100% du flux DEA apporté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

## 6- Les apports et enlèvements en déchèterie

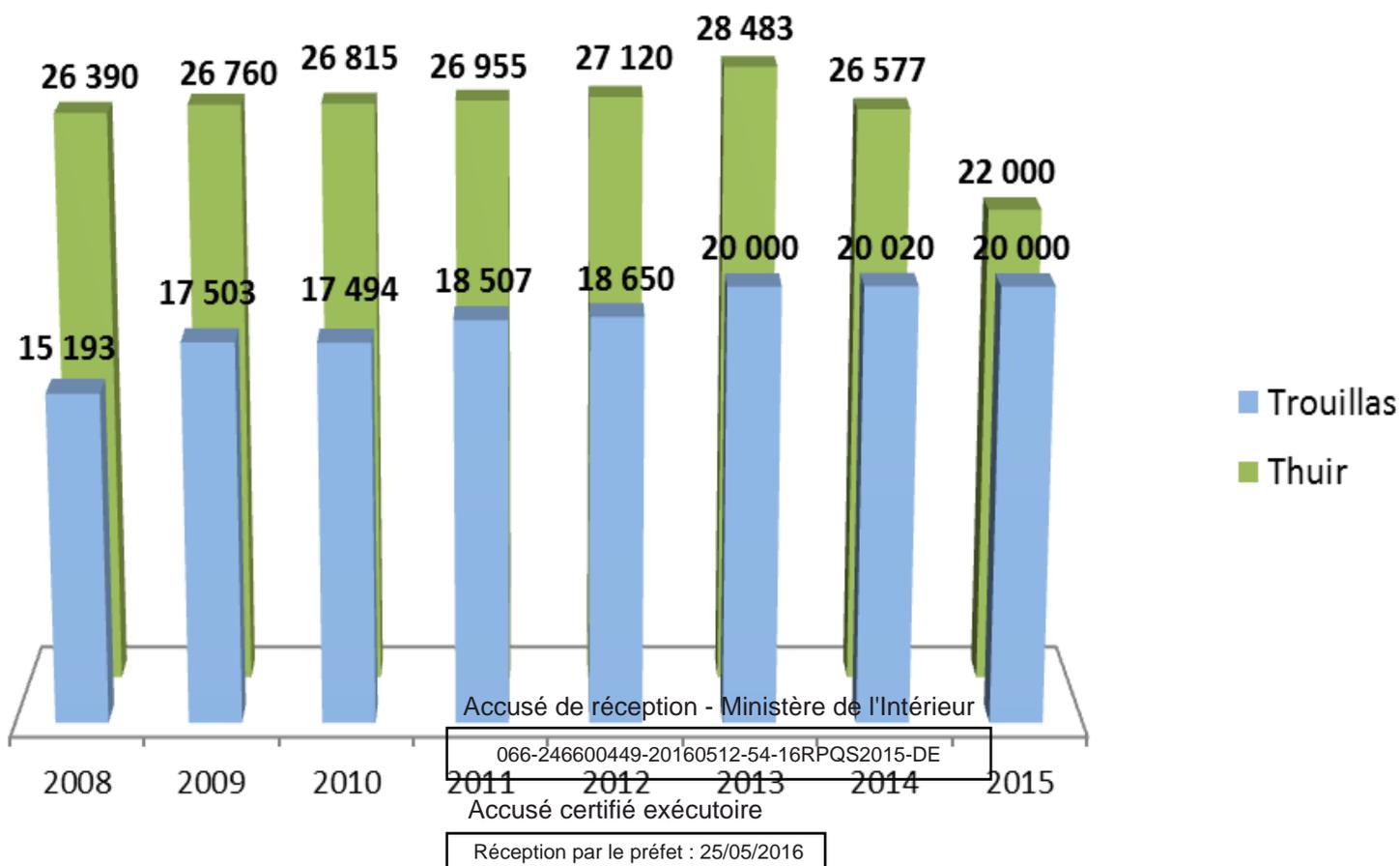
### a) La fréquentation des particuliers

Le graphique qui suit présente les fréquentations des deux déchèteries communautaires. L'arrivée de nouveaux administrés sur notre territoire et l'accroissement des populations sur nos communes sont venus augmenter le nombre de véhicules accueillis chaque année sur ces sites. Toutefois le départ de Ponteilla en 2013, puis la fin du conventionnement avec Llupia au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ont impacté la fréquentation des déchèteries.

Ainsi en 2015 nous pouvons observer une évolution de fréquentation sur Thuir de **-17%** et de **-0,1%** sur Trouillas par rapport à 2014.

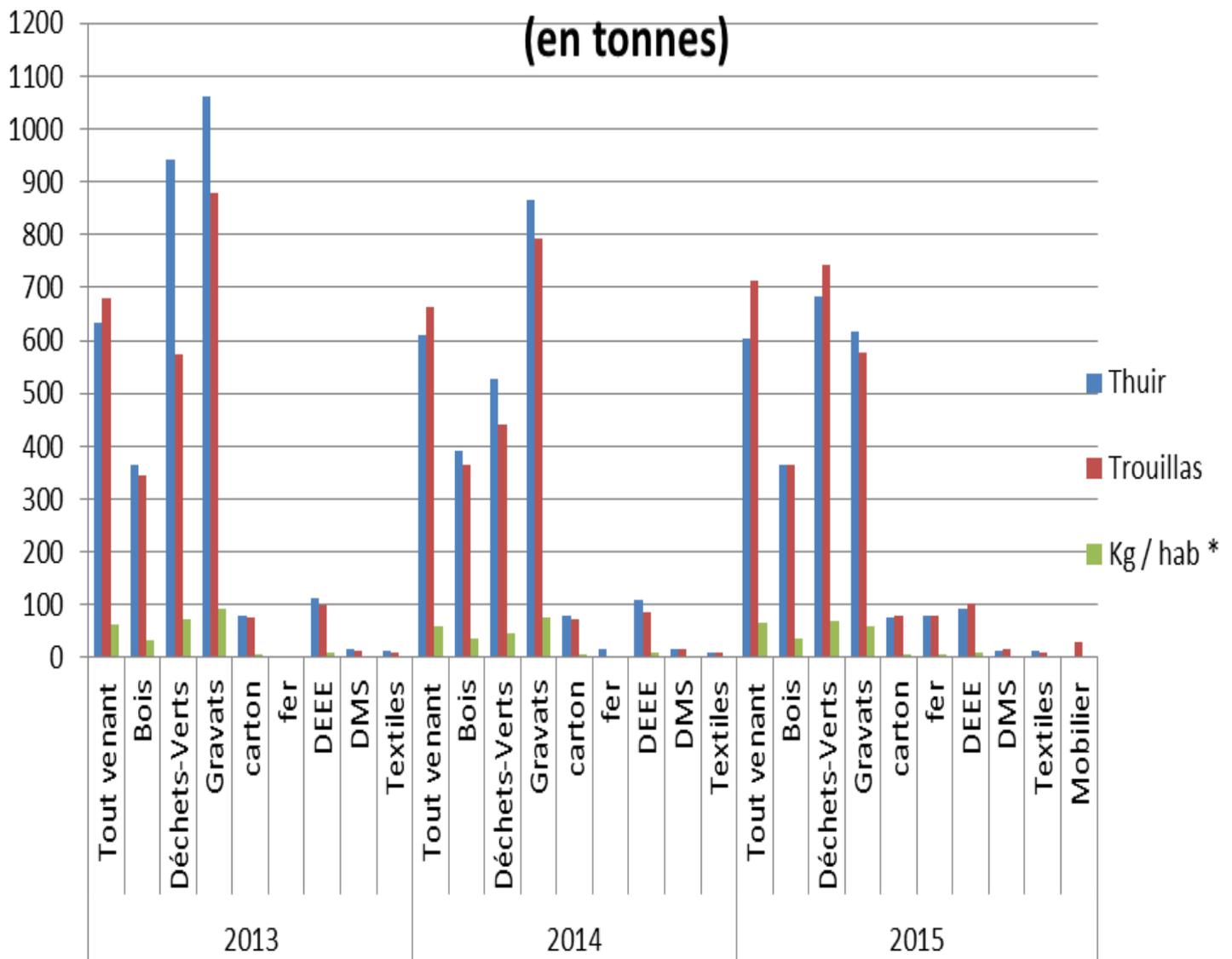
Le site de Thuir connaît en 2015 le seuil de visite le plus bas depuis 2008.

### Nombre de véhicules annuels par déchèterie



**b) Les enlèvements des déchets**

## Evolution des apports sur les déchèteries (en tonnes)



\* Année 2013 : population INSEE incluant Llupia et Ponteilla (Ponteilla a été comptabilisé uniquement pour le mois de janvier)

\* Année 2014 : population INSEE incluant Llupia

Kg/habitants											
Année	Tout venant	Bois	Déchets verts	Gravats	Carton	Fer	DEEE	DMS	Textiles	Mobilier	Total
2013	61,99	33,51	71,52	91,4	7,37	0,15	10	1,4	1,06	-	278,41
2014	59,71	35,37	45,38	77,72	7,24	0,95	9,08	1,53	0,81	-	237,81
2015	65,31	36,16	70,87	59,27	7,7	7,87	9,71	1,38	1	1,5	260,77

➤ **Bilan et constats des apports en déchèteries**

	Evolutions 2015-2014 (en %)	
	Tonnages entrants	kg/an/hab.
Tout venant	+ 3,33 %	+ 9,37 %
Bois	- 3,44 %	+ 2,21 %
Déchets-Verts	+ 47,54 %	+ 56,18 %
Gravats	-27,95 %	-23,74 %
carton	+ 0,38%	+ 6,25 %
fer	+ 682,07 %	+ 727,84 %
DEEE	+ 0,95 %	+ 6,86 %
DMS	-14,63	-9,63 %
Textiles	+ 15,74 %	+ 22,52 %
Mobilier	-	-

En hausse  
 En baisse

La diminution des tonnages de gravats peut s'expliquer par la mise en place de garde-corps sur les hauts de quais de déchèteries, rendant tout bennage impossible. Certains apporteurs (dont les petits professionnels) ont ainsi privilégié d'autres exutoires tels que Valormat au mas sabole. Ce type de site permet le bennage du gravat et facilite ainsi le déchargement des grosses quantités.

Concernant les déchets verts, les apports kg/hab se rapprochent des chiffres de 2013 (71,52kg/hab). L'année 2014 présente une baisse des tonnages quelque peu anormale. Ce phénomène peut s'expliquer par l'absence en 2014 d'une vraie traçabilité pour les apports directs sur l'aire de broyage du Sydetom66. Ce site ne possède pas de ponts bascules ou de système d'enregistrement des apports, d'où une perte d'information très probable. Des bons papiers ont été mis en place dès le 2<sup>e</sup> semestre 2014.

Les filières DEEE, textile et mobilier permettent de détourner des tonnages du flux tout-venant. Ces filières, encadrées par un éco-organisme, ont donc un rôle majeur quand on sait que **les déchets partant au tout venant sont ceux qui coûtent le plus cher à la collectivité** en terme de traitement (incinération à Calce pour la majorité et enfouissement pour une petite partie).

Les enlèvements de ferraille ont largement augmenté en 2015 du fait de la mise en place du système de vidéosurveillance sur les déchèteries, d'accès plus sécurisés et d'une benne à capot.

**Grâce à ces 2 déchèteries 5260 Tonnes de déchets ont pu être récupérées en 2015.**

**Pour rappel : 5076 tonnes en 2014.**

(Tonnage comprenant : Tout-venant, Bois, Déchets-verts, Gravats, Carton, fer, DEEE, DMS, Textiles, Lampes, piles, DASRI)

**Taux de valorisation 2015 : 75 % (tonnages valorisés / total tonnages entrants).**

**Taux de valorisation 2014 : 75 %**

## INDICATEURS FINANCIERS

### Les coûts du Service public : Collecte - déchèteries

✓ L'investissement :

Nature des Investissements 2015	Montant en TTC	Recettes
Annonces officielles acquisition bennes	903,12	FCTVA n-1+n : 511,99
Achat de bacs à Ordures Ménagères, bacs Collecte Sélective	74 258,13	FCTVA : 13 349,29
Acquisition Auto laveuse CTC		FCTVA n-1 : 378,26
Travaux mise aux normes déchetteries	52 958,42	Fctva n-1+n : 7 372,98 Subv : 103 812,39
Réparations diverses sur les déchetteries		FCTVA n-1 : 922,71
Remboursement capital (annuité)	46 112,21	14 464,00
Acquisition tractopelle		FCTVA n-1 :
Ordinateur Centre technique	1 486,46	FCTVA n : 243,84
Logiciel gestion clients	3 090,59	FCTVA n : 506,98
<b>TOTAL</b>	<b>178 808,93</b>	<b>141 562,44</b>

\*l'acquisition des BOM en 2015 figure sur les comptes 2016.  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

✓ **Le Fonctionnement :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Libellés</b>	<b>Montant réalisés</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montant réalisés</b>
<i>Collecte des OM+Coût Déchetteries</i>	1 512 369,74	<i>TEOM CommCom Régul. TEOM PMCA</i>	2 444 636,00 225 310,00
<i>Traitement au Sydetom</i>	804 978,33	<i>Redevance Spéciale</i>	108 511,65
<i>Enlèvement et traitement 2 Déchèteries</i>	225 519,28	<i>Récupération ferraille / cartons Récupération DEEE+Mâchefer</i>	36 935,75
<b>TOTAL</b>	<b>2 542 867,35</b>	<i>Vente composteurs</i>	965,00
		<i>Subvention OCAD3E (Recylum + Eco-systèmes)</i>	14 892,43
		<i>Atténuation de charges / maladie personnel / Rbsmt formations</i>	74 339,99
		<i>Remboursement assurances et divers</i>	4 373,54
		<b>TOTAL</b>	<b>2 909 964,36</b>

**Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre**

011. charges à caractère général : **470 393,42**  
dont 225 519,28 € aux prestataires de service pour le fonctionnement des 2 déchèteries.
012. charges de personnel : **1 193 106,29**
65. Autres charges de gestion **804 978,33** = contribution au Sydetom (traitement OM)
66. charges financières : **20 927,79** (intérêts dette)
67. charges exception. (rbsmtRS) : **2 197,71**
68. amortissement : **51 263,81**

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

✓ **Les ratios :**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<i>Dépenses de Fonctionnement</i>	2 613 329,99	2 542 867,35
<i>Total du tonnage des déchets produits : Collecte + Déchèteries</i>	12 630 tonnes	12 268,15 tonnes
<i>Population desservie (DGF)</i>	22 304 habitants *	20 597 habitants
<i>Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par tonne</i>	206,91 €	207,27 €
<i>Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par habitant</i>	117,17 €	123,46 €

\*Avec Llupia et 1/12 ponteilla

✓ **Le mode de financement du service :**

La Communauté de Communes des Aspres finance ce service par :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la TEOM  
produit 2015 = 2 444 636 € (CCA)  
produit 2014 PMCA = 225 310 €
- et la Redevance Spéciale : produit 2015 = 108 511,65 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

**Bilan :**

Par délibération en date du 31 Mars 2003, le Conseil Communautaire a institué le dispositif de zonage pour service rendu et a délimité les zones en considérant que chaque territoire communal constituait à lui seul une zone ;

Les critères retenus permettant de prendre en compte les conditions de réalisation du service ainsi que son coût :

- durée du ramassage
- longueur de la tournée
- volume des bacs mis à disposition

	Coût du service (€ TTC) Fonctionnement	Recettes (€ TTC)			Coût supporté par le Budget général (€ TTC)
		TEOM	Récupération Ferrailles/cartons	Redevance Spéciale	
<b>2003</b>	1 734 073,69	1 653 493,00	-	-	80 580,69
<b>2004</b>	1 567 045,18	1 733 694,90	2 483,14	-	-
<b>2005</b>	1 977 509,01	1 894 790,77	8 143,20	-	74 575,04
<b>2006</b>	2 134 428,39	1 951 504,00	25 545,17	96 420,25	60 958,97
<b>2007</b>	2 204 876,00	2 098 989,00	24 814,28	94 991,21	13 918,49
<b>2008</b>	2 236 047,17	2 125 173,00	12 684,28	97 877,99	311,90
<b>2009</b>	2 378 685,35	2 252 958,00	10 370,50	91 938,08	23 418,77
<b>2010</b>	2 630 385,37 *	2 306 817,00	14 858,80	90 731,29	188 783,60
<b>2011**</b>	2 713 664,02*	2 574 244,00**	11 813,36	97 017,92	30 588,74
<b>2012**</b>	2 788 297,93*	2 666 518,00**	6 656,90	94 279,26	20 843,77
<b>2013**</b>	2 543 364,82*	2 529 157,00**	6 691,40	95 379,79	-
<b>2014</b>	2 659 433,20*	2 326 108,00	7 656,80	97 529,16	228 139,24***
<b>2015</b>	2 591 017,72*	2 669 946,00**	36 935,75	108 511,65	- 224 375,68****

\* capital de la dette compris

\*\* participation PMCA incluse

\*\*\* Participation PMCA 2014

non incluse.

\*\*\*\* Participation PMCA 2014 incluse

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-D5

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

A noter : l'ensemble des investissements attachés à la compétence ne sont pas comptabilisés, sauf le remboursement de capital d'emprunt à compter de 2010.

### **En 2015 :**

- Le service collecte de la Communauté de Communes des Aspres a subi une profonde réorganisation.
- Les fréquences de collecte ont été modifiées et optimisées.
- De nombreuses réunions de travail ont permis de définir les rouages de ces nouvelles dispositions, tout en associant étroitement les agents concernés.
- Une communication spécifique a permis d'appuyer et expliquer ces changements tout en mettant en avant notre politique déchets.
- Face aux changements opérés, un numéro téléphonique et une adresse mail dédiés ont permis de répondre de façon réactive et efficace aux inquiétudes et demandes de nos administrés.
- Les travaux de réhabilitation des déchèteries de Thuir et Trouillas ont été finalisés.
- La nouvelle filière de collecte « mobilier » a été déployée sur la déchèterie de Trouillas.
- Concernant les DEEE nous avons basculé vers l'éco organisme « Ecologic », après la reprise des contrats DEEE par le Sydetom66.
- Notre collectivité s'est engagée sur le Pacte Point Verre.

### **En 2016 il conviendra de:**

- Continuer à travailler en faveur d'une optimisation des tournées de collecte et d'une politique déchets engagée.
  - Améliorer et Optimiser les tournées pour les communes dont le mode de collecte s'effectue en bacs collectifs.
- Réaliser quelques aménagements nécessaires pour cause de dangerosité et de ce fait améliorer les conditions de travail des agents de collecte.
- Déployer les deux nouvelles BOM afin de moderniser les outils de collecte tout en poursuivant la démarche de renouvellement du parc véhicules.
- Suivre les avancées et les informations liées à la redevance et TEOM Incitative.
- Développer de façon systématique la Redevance Spéciale et poursuivre notre politique de prévention sur les déchets.
- Affiner et utiliser les données liées à la mise en service des ponts bascules en déchèteries.
- Continuer le travail entrepris sur le captage du « Verre » et le maillage du territoire en colonnes à verre.
- Continuer à identifier avec le Sydetom66 les points noirs en termes de tri sélectif pour mener des campagnes de sensibilisation et de communication.
- Se positionner sur le possible recrutement d'un ambassadeur du tri et prévention.
- Continuer à rechercher des économies dans l'exploitation du service.
- Actualiser le Document Unique et y intégrer les risques psychosociaux.

Le présent rapport a été présenté au Conseil Communautaire du .....2016 lequel en a pris acte.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-54-16RPQS2015-DE

Le Président,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

**René OLIVE**